



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)
Débat général

M. Cardoso (Guinée-Bissau) (*parle en portugais, texte français fourni par la délégation*) :

Permettez-moi, avant toute chose, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Votre présence à la tête de cette auguste assemblée témoigne de manière évidente de l'attachement de votre pays, le Guyana, à la défense de la paix et à la promotion de la diplomatie multilatérale. Votre compétence et votre expérience internationale, acquises au fil des ans, constituent une garantie pour le bon déroulement de nos délibérations. Mon pays, la Guinée-Bissau, vous assure de son entière disponibilité et de sa collaboration.

Nos félicitations et nos sentiments de gratitude vont à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, pour la manière remarquable et constructive dont il a dirigé les travaux de la quarante-septième session. Nous voudrions également exprimer nos remerciements à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, pour la façon dont il dirige notre organisation dans ce nouveau contexte.

Nous saluons l'arrivée des nouveaux Membres au sein de la grande famille des Nations Unies - Andorre, Monaco, l'Erythrée, la République tchèque, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Je suis particulièrement sensible à l'honneur qui m'échoit d'avoir le privilège de prendre la parole au nom de mon pays, la Guinée-Bissau, aux assises de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au moment où un consensus universel exaltant semble se dégager du fait qu'il s'opère dans le paysage politique et économique mondial des changements significatifs et porteurs d'espoir.

Combien d'interrogations, d'attentes et voire même de scepticisme se cachent derrière cette assertion?

La fin du règne bipolaire qui a dominé les relations internationales a, en mettant un terme à la guerre froide qui a affecté tous les continents, été un événement d'une importance politique évidente et d'une grande portée historique. D'une part parce que cela a abouti au démantèlement d'un ordre international qui a prévalu durant un demi-siècle et a divisé le monde en blocs hostiles; d'autre part parce que cela a libéré l'espace pour le développement de plusieurs processus dont la libre évolution était freinée par la discipline politique imposée à l'intérieur de chaque bloc par les exigences des conflits entre les deux superpuissances.

La configuration mondiale du pouvoir a changé; cela a entraîné le changement de la position relative occupée par certains pays sur l'échelle de la hiérarchie économique et politique. Même la nature des rapports entre ces pays est en train de changer. Cependant, les règles et pratiques qui devront organiser le nouvel ordre international naissant ne sont pas encore bien définies.

Comme il arrive dans les périodes historiques marquées par de grandes mutations, surtout quand celles-ci surviennent d'une façon imprévisible, on assiste aujourd'hui à l'émergence de facteurs d'intégration et de désagrégation;

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.27

3 novembre 1993

FRANCAIS

l'ordre et le désordre alternent dans le comportement et dans la conduite des affaires internationales. L'ordre nouveau et l'ordre ancien se disputent la primauté dans l'agencement du système international, et il n'est pas toujours facile d'opérer la distinction entre le passé et ce que sera le futur.

Le nouveau contexte international fait planer des inquiétudes, surtout du fait de certaines questions qu'il permet de poser et qui n'ont pas encore eu de réponses. Par exemple, on ne voit pas clairement comment sera exercée l'hégémonie politique dans un système devenu polycentrique; de fortes tendances tant pour la globalisation que pour la régionalisation se manifestant sur la scène internationale, la question se pose de savoir comment elles pourront être réconciliées; la capacité de décision de l'Etat-nation se voit limitée par des acteurs transnationaux et cède des prérogatives de souveraineté pour s'intégrer dans des entités politico-économiques plus amples, en même temps que d'anciennes ethnies revendiquent la condition d'Etat-nation; on voit s'amplifier la compétition capitaliste dans une situation où l'interdépendance économique impose de nouveaux paramètres pour le règlement des conflits d'intérêts; on assiste à une prise de conscience planétaire quant à la responsabilité de tous face aux questions écologiques, et simultanément se pose la question de savoir comment partager les responsabilités entre les différents pays.

Il ne s'agit pas là d'une énumération exhaustive. Mais elle est suffisante pour démontrer combien s'amplifie et se complique l'agenda international. L'avenir de beaucoup de pays dépendra des thèmes qui y seront inscrits et de la capacité de les organiser.

Face à cette situation, il est absolument indispensable de maintenir un contact plus étroit entre les nations à travers l'information, la réflexion, et le débat, de manière à approfondir la prise de conscience sur les transformations en cours et l'impact qu'elles pourraient avoir sur un continent comme l'Afrique.

Nous avons évoqué au début de notre intervention l'apparition d'un consensus universel issu des changements intervenus au sein du système international. Les amples perspectives ouvertes dans le processus de résolution pacifique des conflits et l'élimination des tensions dans les régions comme l'Afrique australe et occidentale, le Maghreb, l'Europe centrale de l'Est à l'Asie laissent présager que ce processus marqué par une volonté ferme de la communauté internationale en vue d'une paix durable, ne constitue pas un signe conjoncturel d'un monde en effervescence.

La situation qui prévaut en Angola demeure une préoccupation majeure pour la Guinée-Bissau. Mon gouvernement se félicite de l'approbation unanime par le

Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 864 (1993), qui est une suite logique aux résolutions antérieures pour restaurer la paix en Angola. Nous sommes convaincus que seul le dialogue peut conduire à une solution durable pour le rétablissement de la paix dans ce pays. Les parties au conflit doivent suivre dans leur intégralité les obligations découlant des accords signés et des résolutions du Conseil de sécurité. C'est la voie à suivre pour mettre fin aux souffrances du peuple angolais et répondre à son souhait légitime de paix et de démocratie. En ce qui concerne le Mozambique, nous manifestons notre appréhension face à la lenteur enregistrée dans la mise en oeuvre de l'accord de paix et encourageons les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de la consolidation de la paix et de l'unité nationale. Nous exhortons en outre la communauté internationale à continuer de soutenir ledit processus au Mozambique.

En Afrique du Sud, l'abolition des piliers législatifs de l'apartheid constitue un pas positif. Il importe maintenant que soient levés les derniers obstacles, notamment ceux provoqués par le climat de violence, pour poursuivre des négociations en vue de la création d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Nous avons accueilli avec satisfaction l'appel lancé par le Président Nelson Mandela visant la levée des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Le drame dans lequel se débat quotidiennement le peuple somali est pour nous un sujet de grande préoccupation. Nous exhortons toutes les parties concernées à mettre fin aux hostilités et à s'engager à négocier. Nous sommes convaincus que l'opération de maintien de la paix en Somalie dans le cadre de l'ONUSOM II doit avant tout servir les intérêts du peuple somali et renforcer le processus fragile de réconciliation nationale en cours.

Nous accueillons avec satisfaction l'évolution positive de la situation au Libéria, notamment la signature de l'Accord de paix à Cotonou et l'institution du Gouvernement national provisoire. Nous déplorons cependant les effets nocifs à grande échelle de la guerre libérienne sur les territoires des pays voisins. Nous formulons le voeu de voir tous les protagonistes de la scène politique libérienne persister dans la consolidation de la paix en mobilisant tous les efforts nécessaires pour la reconstruction du pays.

Dans le Maghreb, la position constructive prise par le Royaume du Maroc et le Front Polisario permet d'envisager avec optimisme le développement de la situation qui prévaut au Sahara occidental et les perspectives d'organisation d'un référendum sous les auspices des Nations Unies.

La Guinée-Bissau suit avec préoccupation le conflit qui dévaste le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous estimons que seul un accord acceptable pour toutes les parties prenantes

à ce conflit pourra mettre fin à cet épisode sanglant. Mon gouvernement regrette que les derniers pourparlers de Genève sur la paix en Bosnie-Herzégovine n'aient pas abouti aux résultats escomptés. Nous espérons que les parties adopteront des positions plus souples afin de parvenir à la signature d'un accord de paix.

La Guinée-Bissau estime que la solution de ce conflit fratricide doit être trouvée par la voie pacifique. C'est pourquoi nous continuons à appuyer les efforts de négociation des Nations Unies et de la Communauté européenne tout en nous félicitant de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 827 (1993) sur la création d'un Tribunal international.

Dans le cas du Timor oriental, nous encourageons le Secrétaire général de l'ONU à poursuivre ses efforts auprès des parties concernées en vue de trouver une solution pacifique négociée à cette question.

Au Moyen-Orient, la paix est aujourd'hui possible grâce au rapprochement entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Nous accueillons avec satisfaction et un espoir renouvelé l'accord de Washington. Nous encourageons les parties à poursuivre les négociations en vue d'établir une paix définitive dans toute la région.

La réunification de la Chine relève dans son essence de la seule compétence du peuple chinois. A notre avis, la communauté internationale devra se pencher sur la nécessité de reconnaître les droits fondamentaux des 21 millions d'habitants de la République de Chine.

La pauvreté et l'injustice sociale dont souffre une grande partie de l'humanité sont parmi les causes profondes des conflits qui menacent constamment la paix et la stabilité du monde. Les tensions idéologiques de la guerre froide risquent d'être remplacées par de nouvelles tensions, cette fois-ci d'origine économique, si des précautions suffisantes ne sont pas prises. Certes les Nations Unies se doivent de renforcer la structure du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Mais elles doivent aussi assumer un rôle de premier plan pour aider à bâtir un système économique stable et promouvoir le développement des pays en développement, et surtout des moins avancés. C'est sans doute la forme de diplomatie préventive la meilleure et la plus efficace.

La situation économique de l'Afrique devient de plus en plus préoccupante. Aujourd'hui, à la veille du XXIe siècle, le revenu en Afrique subsaharienne est en moyenne de 490 dollars par habitant par an, c'est-à-dire le plus faible du monde. Et cette moyenne masque de grandes disparités entre les pays. L'Afrique est l'unique région du monde où le nombre des habitants vivant dans la pauvreté risque

d'augmenter sensiblement avant l'an 2000. Les tendances de l'évolution de l'économie mondiale laissent présager l'aggravation de la situation.

La part de l'Afrique noire dans le commerce mondial a chuté de 3,8 % en 1970 à 1 % actuellement, entraînant la marginalisation du continent dans les relations internationales. En dépit de l'abondante main-d'œuvre et des possibilités d'investissement, les investissements directs des pays les plus industrialisés fuient les pays les moins développés au profit des économies avancées. L'Afrique subsaharienne reçoit environ 6 % des investissements directs, dont profitent essentiellement les quelques pays qui disposent de produits pétroliers ou/et de minerais stratégiques.

Des restrictions au commerce international par diverses pratiques protectionnistes et des politiques de subvention aux produits agricoles des pays industrialisés réduisent très sensiblement les possibilités d'exportation des pays sous-développés. Pouvons-nous espérer à cet égard que les négociations de l'Uruguay Round, si elles sont couronnées de succès, éviteront à l'humanité les conséquences néfastes pouvant découler des pratiques discriminatoires de ces blocs commerciaux.

Nous lançons un appel pour que la prochaine étape des négociations soit envisagée avec la pertinence qui s'impose. Entre-temps, il est pénible pour nous de constater que ceux qui nous recommandent la libéralisation du commerce pour relancer nos économies se transforment du coup en défenseurs acharnés du protectionnisme, convaincus qu'ils sont ainsi en train de défendre leurs propres intérêts. Des politiques libérales adoptées par les pays du Sud ne peuvent avoir de chance de réussir que si les pays du Nord procèdent à un démantèlement systématique des barrières protectionnistes et ouvrent leurs marchés.

La transition vers des économies de marché performantes et durables nécessite un soutien renforcé de la communauté internationale. La plupart des pays sous-développés, notamment en Afrique, ont reconnu des erreurs commises dans la gestion économique postcoloniale. Ils ont ainsi initié, avec le concours des organisations financières internationales et autres partenaires extérieurs, des réformes économiques profondes afin de consolider les bases de la croissance économique et du développement. Des coûts politiques et sociaux énormes sont endurés dans l'exécution de ces réformes, mais la volonté de réussir persiste contre vents et marées.

Malheureusement, ces efforts sont contrecarrés par des réductions massives des aides financières en provenance des pays industrialisés et des organismes multilatéraux. La barre fixée par les Nations Unies pour l'apport de l'aide publique au développement (APD), à raison de 0,7 % du produit

national brut (PNB), est à peine observée. Aujourd'hui, une partie infime seulement de l'APD est destinée aux pays les plus pauvres, moins encore aux secteurs prioritaires susceptibles d'enclencher le développement. Une restructuration de l'APD s'avère impérieuse pour s'attaquer effectivement aux problèmes de pauvreté et de développement durable. Il faut miser sur une Afrique renouvelée et porteuse d'une nouvelle mentalité en matière de gestion, et y croire.

A voir le nombre de conférences et de rencontres internationales qui se tiennent chaque année sur l'Afrique, et eu égard à la faible mobilisation des moyens financiers pour extirper les maux tant décriés, il y a lieu d'affirmer que nous vivons dans une véritable société de consommation intellectuelle. On se rend finalement compte que de telles assises internationales, bien qu'elles réussissent parfois à sensibiliser l'opinion mondiale sur tel ou tel aspect du sous-développement, n'ont que peu contribué à l'éradication de ce grand fléau.

Non seulement, la répartition des possibilités économiques et financières dans le monde offre des ressources insignifiantes aux pays les moins avancés, mais, pis encore, elle retire des montants colossaux de leurs ressources, notamment à travers le fameux service de la dette. En pourcentage du PNB, la dette totale dépasse les 100 %, et le service de la dette dépasse les 20 %, et même plus de 50 % dans certains cas. Par voie de conséquence, plusieurs pays africains sont incapables de soutenir les infrastructures de production et les services sociaux indispensables au développement durable.

Si les approches traditionnelles du règlement du problème de la dette ont permis à certains pays de respirer pendant quelques mois, elles n'ont fait cependant qu'accroître le problème, la dette totale de l'Afrique ayant continué à augmenter d'environ 10 % au cours de la dernière décennie, ce qui est extrêmement préoccupant.

Comment peut-on en effet consacrer des ressources financières accrues à la valorisation des ressources humaines, à l'insertion des femmes dans le développement et à la protection de l'environnement si, entre-temps, les donateurs accentuent les pressions pour le remboursement de la dette, pratiquent des politiques commerciales défavorables et réduisent leur assistance? Mon pays estime que des mesures importantes de faveur sont absolument indispensables si l'on veut que les pays à revenu faible soient au rendez-vous de la modernisation économique et du développement. Les conclusions de Trinidad, qui envisagent l'annulation des deux tiers de la dette éligible avec un rééchelonnement du reste sur une période de 25 ans, assortie d'une période de grâce additionnelle de 5 ans, offrent des axes prometteurs et encourageants pour l'allègement de la dette. Mais elles

devraient aussi s'appliquer à la dette multilatérale qui absorbe actuellement un tiers de service de la dette.

La sécurité durable de notre planète passe par une lutte collective contre les facteurs endogènes et exogènes, qui maintiennent la majorité de la population du globe dans la pauvreté absolue. Si cette pauvreté doit persister, ses conséquences finiront par traverser les frontières sous forme de migration, terrorisme, drogue et délinquance de toutes sortes.

L'ampleur de la dégradation de l'économie africaine nous invite à sortir de la routine pour imaginer de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes afin d'appréhender et de répondre adéquatement aux besoins d'un continent économiquement à l'agonie. On s'aperçoit malheureusement que les progrès technologiques qui auraient pu contribuer à améliorer la condition humaine partout sont en passe de créer un fossé de plus en plus grand entre ceux qui maîtrisent cette technologie et ceux qui cherchent à entrer dans l'âge technologique. Le développement de la science et de la technologie non adaptées à nos besoins contribue à la réduction de la demande des matières premières et, par conséquent, à la détérioration des termes de l'échange.

Face à cet ensemble de questions, notre organisation n'a-t-elle pas un rôle à jouer pour atténuer les effets négatifs sur les pays les moins avancés de la mondialisation rapide de la production et des systèmes technologiques sophistiqués? C'est là même le fondement de la diplomatie préventive que les Nations Unies ont préconisée.

Les perspectives futures du développement sont aussi menacées par le rythme effroyable de la dégradation de l'environnement. La dégradation des ressources et des écosystèmes naturels constitue une menace qui pèse sur l'humanité.

Cette situation pour l'Afrique qui dépend encore de ses ressources naturelles pour la survie comporte des conséquences graves susceptibles de faire échouer les programmes de redressement économique à moyen terme, si des mesures urgentes ne sont pas prises et des moyens adéquats mobilisés. Les budgets nationaux étant déjà amputés, les pays africains pourront difficilement à eux seuls relever les défis, à moins d'une augmentation de l'aide internationale, programmée et bien gérée en vue d'une valorisation et d'une gestion rationnelles de l'environnement.

Les difficultés économiques que la plupart des pays du Sud rencontrent ont sensiblement réduit leur capacité d'agir ensemble et de façon coordonnée. Les défis économiques internes, au lieu de favoriser une mobilisation des forces et des ressources dans le contexte sous-régional ou régional,

ont souvent provoqué un repli sur soi. Cette tendance a été aggravée par des programmes d'ajustement structurel conçus et exécutés dans un cadre strictement national dans le but d'améliorer à court terme les indicateurs des performances macro-économiques et financières accordés. Les chances de développement durable dans les pays en développement, et particulièrement les pays les moins avancés, peuvent être stimulées par le renforcement des programmes sous-régionaux et régionaux d'intégration et de coopération.

Nous saluons à cet égard les efforts déployés par la Communauté économique européenne dans le cadre de la Convention de Lomé IV visant à créer des bases de coopération économique plus étroite entre les cinq pays lusophones de l'Afrique, en dépit de la discontinuité géographique. Dans ce cadre, le renforcement des liens d'amitié et de coopération avec le Portugal et le Brésil permettra le développement de relations particulières entre les pays qui ont en commun l'usage de la langue portugaise.

Il est désormais reconnu que la participation active des populations à la vie politique, économique et sociale est une condition essentielle pour libérer les énergies créatrices et enrichir les valeurs culturelles et la capacité d'un peuple de maîtriser son destin. Consciente de cette réalité, la Guinée-Bissau, comme d'autres pays de notre continent, a choisi la démocratie comme l'un des moyens de mobiliser tout son potentiel humain et matériel dans la lutte contre le sous-développement. A cet égard, des mécanismes juridiques et institutionnels appropriés ont été mis en oeuvre en faveur d'un système politique basé sur le consensus et la règle de la majorité et une administration publique transparente et performante.

Pour être crédible, tout processus démocratique doit s'insérer dans l'héritage socioculturel de chaque région ou pays. Un peu partout sur notre continent, on assiste à l'émergence des forces nouvelles de changement qui sont à l'avant-garde de la démocratie, à savoir la société civile, notamment le mouvement associatif et coopératif, les organisations non gouvernementales et les associations civiques.

En dépit de quelques obstacles conjoncturels, le pluralisme politique en Guinée-Bissau est, sans équivoque, un processus irréversible, dont une des étapes aboutira à la tenue des premières élections multipartites, prévues le 27 mars 1994. Afin d'assurer la plus grande transparence dans ces élections, le Gouvernement ne cesse de prendre les dispositions nécessaires à cet effet, avec l'appui de ses partenaires étrangers. Dans ce cadre, des observateurs internationaux seront invités à assister au déroulement du scrutin, et nous attendons de la communauté internationale un soutien accru le moment venu.

Le soutien organisé de ces nouvelles forces de changement est incontournable si l'on veut consolider les démocraties naissantes et affirmer explicitement notre adhésion à la protection des droits de l'homme.

Les défis auxquels l'ONU est confrontée pour maintenir la paix et la stabilité mondiales et assurer en même temps la promotion du développement économique et social dans un univers hétéroclite commandent d'introduire des changements profonds dans sa structure. Ces changements devraient tenir compte des intérêts de toutes les composantes. Plus que jamais, la coopération internationale est devenue une opportunité pour créer une paix durable, renforcer la protection et la dignité de l'homme partout où il se trouve, garantir les droits et les aspirations profondes et le bien-être des générations présentes et futures.

Pour sa part, la Guinée-Bissau, fidèle aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, est déterminée à apporter sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, réitère de façon solennelle son engagement ferme de poursuivre dans cette voie.

Nous sommes convaincus que la tâche du maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité de toute la communauté internationale, de tous les pays, petits et grands, en conformité avec le principe de l'égalité souveraine des Etats.

C'est dans ce contexte que mon pays a présenté sa candidature comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et sollicite, à cet effet, le soutien de tous les Etats Membres.

La Guinée-Bissau est certes un petit pays. Mais sa ferme volonté de contribuer à la réalisation des objectifs de notre organisation est largement connue. Notre présence, en ce moment, dans le cadre des Nations Unies, en Angola, au Mozambique, au Libéria, au Cambodge, en Haïti, en ex-Yougoslavie, tant sur le plan civil que militaire, illustre bien ce propos.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
(interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de votre élection à la présidence des travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. En vous nommant à ces fonctions des plus exigeantes, l'Assemblée générale a reconnu vos mérites personnels bien connus, vos capacités éprouvées et vos qualités professionnelles. Je suis certain que vous mènerez les travaux de cette session au succès.

Votre pays, le Guyana, partage un certain nombre d'intérêts et d'affinités avec Saint-Vincent-et-les Grenadines

et d'autres Etats frères de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. C'est donc avec un profond sentiment de fierté que nous vous félicitons pour votre élection unanime et que nous vous promettons la pleine coopération de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines tout au long de la période difficile et stimulante qui s'annonce.

Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est félicitée de présider, en août 1992, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes lorsqu'il a unanimement appuyé la candidature des Caraïbes à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. C'était la première fois que le Groupe agissait de cette façon, et je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé à l'effort de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et à remercier tous les Etats membres du Groupe pour leur coopération. Nous, membres du CARICOM, respectons fermement nos engagements, et cette démonstration de solidarité hémisphérique est un bon présage pour le renforcement continu de nos liens, non seulement pour ce qui est de nommer des candidats à de hautes fonctions dans l'arène internationale, mais, ce qui est plus important encore, par la promotion et la plus grande protection des intérêts de nos pays membres dans le monde de l'après-guerre froide.

Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, ex-Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, pour la compétence et l'inspiration dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

Je désire également remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle extraordinaire qu'il joue dans le remodelage de l'avenir du système international.

Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite la bienvenue aux représentants des Etats nouvellement admis à l'ONU, soit la République tchèque, la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Erythrée, la Principauté de Monaco et Andorre. Nous désirons féliciter plus particulièrement le peuple de l'Erythrée, qui a remporté sa longue lutte pour l'autodétermination, et nous exprimons l'espoir que sa diligence dans la poursuite de son indépendance politique se doublera d'une stratégie appropriée dans le domaine économique.

L'admission d'une nation aux Nations Unies est toujours un événement marquant dans l'arène internationale puisqu'elle nous rapproche un peu plus de l'objectif de la représentation universelle.

L'adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit des peuples du monde à l'autodétermination sont les principaux baromètres utilisés

pour admettre les Etats à titre de Membres de notre organisme mondial. Cependant, la République chinoise de Taiwan, une nation comptant plus de 21 millions d'habitants et dont l'économie est, aujourd'hui, parmi les plus vigoureuses au monde, reste exclue de l'ONU. Dans l'ère d'après la guerre froide, alors que des pays autrefois unis sous une même identité et une même représentation au sein de notre organisation sont aujourd'hui admis librement comme Membres séparés et souverains, il est approprié que tous les Etats capables de maintenir une telle identité souveraine soient reconnus comme tels. De plus, la République chinoise de Taiwan a démontré sa capacité d'être à l'avant-garde du développement économique mondial, et elle devrait avoir l'occasion de participer et de contribuer aux programmes de l'ONU.

Ma délégation voit dans la signature, en juillet dernier, par le Président Aristide et le Gouvernement dirigé par le général Raoul Cedras, appuyé par les forces militaires d'Haïti, de l'Accord de Governors Island préparé par l'ONU, une occasion historique pour le peuple haïtien, l'hémisphère et le principe du gouvernement démocratique. La période d'intérim jusqu'au retour du Président Aristide en Haïti, le 30 de ce mois, doit servir à guérir les blessures et à établir les fondements d'une passation de pouvoir sans heurts et un processus concerté de redressement visant à apporter une certaine mesure de stabilité économique et politique à ce pays qui a longuement souffert.

Ma délégation profite de l'occasion qui lui est donnée pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple haïtien qui a dû faire face, au cours des derniers mois, à des abus persistants et flagrants des droits de l'homme et à la répression politique. Nous célébrons les efforts et les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Etats américains et du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour mettre fin à cette usurpation de l'autorité. Prions pour que le message clair lancé par la communauté internationale pour régler la crise haïtienne mette un terme aux ambitions des divers aspirants militaires dans ce pays.

Alors que l'ONU s'apprête à assumer ses rôles de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et d'imposition de la paix dans de nombreuses régions agitées du monde, les membres de son personnel tant civil que militaire sont de plus en plus harcelés, battus, et même tués. Plus tôt cette année, des membres du personnel de l'ONU ont été tués au Moyen-Orient et au Cambodge. Ces meurtres survenaient après celui d'une infirmière travaillant avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza et d'un conducteur de l'ONU en Afghanistan. Le monde a également été bouleversé en apprenant, cette année, la mort de Pakistanais, d'Italiens, de

Marocains, d'Américains et de ressortissants d'autres pays participant à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM).

Mon gouvernement profite de cette occasion pour exprimer ses condoléances au gouvernement et au peuple des pays dont les ressortissants ont payé le prix ultime afin d'apporter la paix et une aide humanitaire aux peuples souffrants du monde. Nous désirons également exprimer notre sympathie aux familles éprouvées de tous ces membres du personnel de l'ONU qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Les Etats Membres doivent se rappeler la responsabilité qui leur incombe de protéger les travailleurs de l'ONU et de l'obligation qu'ils ont d'agir promptement et efficacement pour décourager, poursuivre en justice et punir toutes les personnes responsables de violence.

Nous saluons le courage et l'engagement des personnes dévouées qui continuent d'accepter des risques personnels considérables afin de mener à bien les missions de l'ONU. La communauté internationale doit prendre les mesures appropriées pour protéger ses membres, et nous attendons avec impatience la soumission de propositions concrètes visant à renforcer la sûreté et la sécurité des forces et du personnel des Nations Unies.

Il est évident que la confusion perçue dans l'opération militaire des Nations Unies en Somalie attise l'instabilité dans le pays et détourne l'attention de la réalisation des buts premiers de l'opération, qui étaient de restaurer la paix et la sécurité et d'assurer la distribution d'aide humanitaire, afin d'ouvrir ainsi la voie au rétablissement d'une société civile dans le pays en général. Naturellement, ces objectifs ne peuvent être atteints que si la communauté internationale continue de travailler ferme pour assurer le désarmement complet du pays, conformément aux dispositions de l'accord d'Addis-Abeba de mars 1993 que toutes les factions ont signé.

A cet égard, ma délégation estime que des mesures adéquates doivent être prises à l'encontre de ceux qui continuent de faire obstacle au désarmement, en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité et de l'accord d'Addis-Abeba. Ma délégation se félicite que les forces rebelles aient donné des signes qui indiquent leur volonté de négocier.

A partir de là, toutes les mesures prises par l'ONU en Somalie devraient avoir pour objectif de gagner la confiance du peuple somali en tant que condition préalable au rétablissement de la paix et de la sécurité, à la réconciliation nationale, au rétablissement de l'Etat somali et à la reconstruction et au développement du pays.

Ma délégation félicite l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), que dirige M. Yasser Arafat, d'avoir conclu un accord avec le Gouvernement israélien de M. Rabin en vue de mettre fin aux hostilités entre leurs peuples. Cela nous apparaît comme un premier pas important qui, pour être couronné de succès, devra conduire à l'application des résolutions adoptées de longue date par l'ONU concernant les territoires occupés par Israël et à l'acceptation par l'ONU de l'adhésion de la Palestine en tant que membre. Ma délégation qui a toujours appuyé le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres revendique le même droit pour la Palestine. A la quarante-cinquième session de l'Assemblée, lors du débat sur l'invasion du Koweït, ma délégation avait appelé cette instance à faire preuve de logique en respectant ses résolutions. Nous réitérons aujourd'hui cet appel.

Nous tenons à féliciter le Gouvernement norvégien pour le rôle pivot et historique de facilitateur qu'il a joué dans le processus de médiation du conflit israélo-palestinien. Nous admirons la dignité avec laquelle il a contribué au processus et la réaction qui a suivi.

La détérioration rapide de la situation en Bosnie-Herzégovine appelle d'urgence une solution. Cet état de choses ne saurait être encore longtemps toléré. Des dommages indicibles tant humains que matériels ont déjà été causés, et les Serbes et les Croates, sembleraient avoir opté pour le démembrement de la Bosnie-Herzégovine en recourant à une modification des frontières ainsi qu'à la force et au nettoyage ethnique. La communauté internationale ne saurait accepter une solution dictée par les Serbes et les Croates au détriment des Musulmans bosniaques. Elle ne saurait non plus accepter de solution territoriale, à moins qu'elle ne bénéficie de l'accord des trois parties. Ma délégation souhaite déclarer catégoriquement que les mesures qui s'imposent pour mettre un coup d'arrêt à l'agression serbe doivent inclure l'immobilisation immédiate des armes lourdes, leur mise sous contrôle international efficace et l'application effective de sanctions d'ensemble contre la République fédérative de Yougoslavie et qu'elles doivent être maintenues jusqu'à ce que toutes les conditions énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient remplies. Ma délégation demande à tous ceux qui en ont les moyens d'agir comme il convient pour assurer un retour à la normale dans cette partie du monde afin d'honorer leur responsabilité morale.

La fin de la guerre froide a donné naissance à un nouvel esprit de coopération entre ennemis d'hier. La restructuration en cours de l'instance mondiale vise à renforcer la capacité de l'Organisation en matière de diplomatie préventive, de maintien et de rétablissement de la paix. Malheureusement, ces changements ne signifient pas la fin des conflits régionaux. La Bosnie-Herzégovine, le

Haut-Karabakh et le Libéria continuent d'être le théâtre de dissensions. L'Angola, le Soudan, l'Afghanistan et le Tadjikistan connaissent des conflits et des situations de détresse.

Les demandes concernant le maintien et la consolidation de la paix dont fait l'objet l'Organisation des Nations Unies augmentent quotidiennement, tant en ce qui concerne le nombre des opérations et du personnel que la portée de leurs mandats. Afin que ces régions troublées puissent recouvrer la paix et la sécurité, la communauté internationale doit redoubler d'effort pour trouver une solution à ces conflits.

Pour mon pays, appuyer le droit de tous les peuples vivant sous domination coloniale ou étrangère et/ou sous occupation étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance est l'une de ses tâches prioritaires. Soulignant notre attachement à l'objectif de l'élimination complète du colonialisme, nous nous engageons une fois encore à renforcer notre solidarité avec tous les pays confrontés à l'agression ou à l'intervention ou à l'ingérence dans leurs affaires intérieures.

Conformément à cette position, nous condamnons fermement les tentatives auxquelles continuent de recourir certains secteurs de la société sud-africaine pour perpétuer le système d'apartheid. Par ailleurs, nous nous félicitons des progrès récemment accomplis vers l'instauration d'une démocratie non raciale, ouvrant la voie aux premières élections non raciales, prévues en avril 1994, et la réintégration, en définitive, de ce pays dans la communauté politique et économique internationale.

Nous saluons l'adoption par acclamation, le vendredi 8 octobre, à l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution appuyant l'appel lancé par M. Nelson Mandela en faveur de la levée immédiate des sanctions contre l'Afrique du Sud.

La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines se réjouit tout particulièrement de quatre éléments fondamentaux de la législation : la Commission électorale indépendante, la Commission indépendante chargée des médias, l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision et le Conseil exécutif transitoire, aient été adoptés par le Conseil de négociation et par le Parlement sud-africain et soient en voie d'être promulgués en tant que lois.

Les changements intervenus sur la scène internationale ont conféré à l'Organisation une place nouvelle et prééminente : un espoir renouvelé et de grandes attentes se sont fait jour, ainsi que de nouvelles idées concernant le fonctionnement de l'Assemblée générale. Ce même mouvement de changement revêt également une importance vitale pour le Conseil de sécurité ainsi que pour les

domaines économique et social. Ne perdons pas l'élan donné à notre quête d'une vie nouvelle pour l'Organisation.

L'Assemblée générale est une instance qui a fonctionné en deçà de la capacité envisagée par ses pères fondateurs. Par ailleurs, nous avons un Conseil de sécurité dont la portée et le pouvoir se sont accrus sans que cela s'accompagne d'une augmentation de ses membres ou d'une réorganisation de ses fonctions. La nécessité de renforcer le rôle du Conseil économique et social, grâce à une meilleure répartition des fonctions et une rationalisation de ses activités, a également été établie.

Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait être à tout le moins élargi de façon à allouer des sièges permanents au Japon et à l'Allemagne et à attribuer jusqu'à six sièges par rotation sur une base régionale, afin de refléter le nombre croissant des Membres de l'ONU et les changements intervenus au niveau international. Il est certain que nous n'accordons pas au Japon et à l'Allemagne la reconnaissance qu'ils méritent largement.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a réuni des nations animées du souhait commun de mieux travailler à l'avenir et d'offrir à leurs enfants l'espoir d'un avenir plus clément. L'élément central de cet effort international, programme Action 21, est un schéma général pour notre planète, que les gouvernements du monde ont adopté par acclamation. Avec la création d'une Commission du développement durable et la restructuration des fonctions économiques et sociales de l'ONU, nous disposons désormais d'arrangements institutionnels destinés à faire en sorte que les mesures énoncées dans Action 21 fassent l'objet d'un examen approprié.

Dans la période qui s'est écoulée entre Rio et la convocation de la première session de fond de la Commission du développement durable, beaucoup ont pensé que l'esprit de Rio avait commencé à s'effriter, en partie en raison du fait que les pays industrialisés ne parviennent pas à s'engager financièrement envers le programme approuvé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). L'espoir est cependant revenu car, depuis la session de juin de la Commission, des mécanismes ont été solidement établis pour donner suite aux engagements pris au Sommet de Rio.

La création par la Commission de deux groupes de travail pour s'attaquer aux questions épineuses des courants financiers et du transfert de technologie vers les pays en développement du Sud, en plus de mécanismes d'examen pour un financement innovateur du programme Action 21 et pour une analyse des conditions qui déterminent les courants de ressources financières et économiques, comme l'allègement de la dette, les termes de l'échange et le prix

des produits de base, constituent une approche positive qui devrait donner un nouvel élan à la mise en oeuvre du plan mondial que le Sommet de Rio a adopté pour protéger le monde de la dégradation de l'environnement au XXIe siècle. Nous souhaitons remercier ceux qui ont contribué au Fonds pour la protection de l'environnement, qui met à la disposition des pays pauvres des subventions leur permettant de se charger de leur part de responsabilités environnementales dans notre communauté mondiale.

Au moment où nous observons les nouvelles tendances de l'économie mondiale, il est remarquable de noter qu'il y a un potentiel possiblement plus grand de croissance de la consommation réelle dans les pays en développement que dans les pays développés. Ceux de nous qui vivent dans les petits Etats insulaires ont des choix limités en réponse à l'environnement économique international. L'industrie de la banane, qui est le moteur de l'économie de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des autres pays des îles Sous-le-Vent, est actuellement menacée d'extinction. Ma délégation souhaite exprimer à cette session de l'Assemblée générale, aux fins du procès-verbal, notre gratitude à l'égard de la Communauté économique européenne pour son appui à cette composante vitale de notre économie.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est un petit Etat insulaire en développement, avec toutes les caractéristiques génériques associées à la petite taille, aux ressources limitées, à la dispersion géographique et à l'isolement relatif des marchés. Naturellement, nous jouissons également de certains avantages, que nous continuons d'exploiter dans l'intérêt national. Le développement sous toutes ses formes est d'une importance nationale primordiale pour nous. A cet égard, nous attendons avec enthousiasme le Sommet mondial pour le développement social en 1995, la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires qui doit être convoquée à la Barbade en 1994. Nous espérons ardemment que la communauté internationale reconnaîtra alors le caractère spécifique et les besoins en matière de développement de cette catégorie de pays, éléments qui n'ont pas changé avec la nouvelle configuration de la politique mondiale. Nous espérons également que des avantages tangibles découleront de la conclusion de ces conférences.

L'ONU a déclaré l'année 1993 Année internationale des populations autochtones du monde. Chassés de leurs terres ancestrales par des colons et des colonisateurs, les peuples autochtones de nombre de parties du monde ont dû affronter une discrimination et une pauvreté indicibles et n'ont souvent que peu de contrôle sur leur avenir politique. Il n'est donc pas surprenant qu'ils cherchent de plus en plus à

bénéficier de toute la gamme des droits de l'homme. Les communautés du monde sont exhortées à traiter les minorités et les peuples autochtones, ainsi que les personnes qui les composent, sur la base de l'égalité, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter, entre autres, leur pleine participation à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale, religieuse et culturelle de la société.

Ma délégation est fière d'affirmer qu'à Saint-Vincent-et-les Grenadines, la population autochtone - les Caraïbes - est pleinement intégrée à la société et bénéficie de tous les droits et libertés au titre de notre constitution. Elle participe pleinement au processus politique; aujourd'hui, un des représentants actifs au sein de la Chambre d'assemblée est un descendant de Joseph Chatoyer, le Grand Chef des Caraïbes et un héros national de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Notre gouvernement a également entrepris des mesures précises, par sa réforme foncière et sa politique de distribution, pour donner plus de pouvoir aux autochtones caraïbes, qui sont les principaux bénéficiaires de l'acquisition par le Gouvernement de la région auparavant occupée par les propriétés Orange Hill et sa distribution subséquente, avec titres afférents, de lots économiquement viables.

Mon gouvernement va s'assurer que nos peuples autochtones continueront de participer pleinement à la société nationale, que leur opinion sera sollicitée et qu'il en sera tenu compte dans les processus de décision qui les touchent et qui touchent l'ensemble de la nation.

Ma délégation est fière de coparrainer un projet de résolution du Comité permanent des Ministres des Caraïbes responsables des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, projet qui demande la célébration annuelle d'une Journée internationale des populations autochtones. J'espère que ce projet de résolution, lorsqu'il sera présenté à l'Assemblée, sera adopté par acclamation et qu'il bénéficiera par la suite d'un suivi de la part des pays Membres.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de l'approfondissement pour lui précieux des relations entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Amérique latine en général. Nous sommes également encouragés par le degré de coopération qui se développe entre la CARICOM et l'Amérique centrale. Dans un environnement mondial de plus en plus compétitif, et de plus en plus dominé par de grands blocs commerciaux, il est impérieux que nos pays d'Amérique latine et des Caraïbes nouent des liens plus étroits par la coopération économique et par d'autres formes de coopération fonctionnelle.

Mon gouvernement condamne totalement la production, le trafic et la consommation de drogues, qui sont cause de crimes violents et de corruption, qui font peser une grave menace sur la santé et le bien-être de nos économies et de

nos populations, et qui mettent en danger nos institutions démocratiques et compromettent la sécurité nationale et régionale.

Nous sommes fermement convaincus que seuls des efforts régionaux et internationaux peuvent être efficaces pour régler le problème des stupéfiants; par conséquent, nous insistons sur la nécessité d'une coopération locale, régionale et internationale accrue. Il faut insister davantage sur les programmes pouvant générer de l'emploi et des revenus pour des personnes attirées par la production et le trafic de drogues comme moyens de subsistance. Ces programmes devraient être menés simultanément avec des programmes pour la prévention de l'usage des drogues et la réadaptation des consommateurs de drogues. Les mesures appropriées doivent également être prises pour renforcer nos institutions judiciaires afin que les coupables d'abus de stupéfiants et de crimes apparentés soient traduits devant un système judiciaire rapide et efficace.

A Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous observons de près l'évolution de la démocratie dans les Etats d'Europe de l'Est et les territoires de l'ancienne Union soviétique, ainsi que sa consolidation dans le monde entier. Nous avons comme les autres peuples épris de paix, suivi avec angoisse le déroulement de la crise constitutionnelle en Russie, qui menaçait d'étouffer la démocratie. Nous regrettons les pertes de vie causées par la lutte pour le contrôle, et nous espérons que l'émergence d'un système démocratique à part entière, dans laquelle l'autorité suprême serait aux mains du peuple, ne sera pas entravée par les manoeuvres personnelles des principaux acteurs.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite du règlement constitutionnel de l'impasse politique au Pakistan. En notre qualité de membre du Commonwealth, nous sommes heureux de voir que Mme Benazir Bhutto est de nouveau Premier Ministre de son pays, et nous nous réjouissons d'avance de la rencontrer à Chypre à l'occasion de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth.

Ma délégation souhaite réitérer son engagement résolu à l'idéal démocratique et au système de libre entreprise connexe. Saint-Vincent-et-les Grenadines, à l'instar des autres pays de la CARICOM, a accompli un périple constitutionnel historique, passant d'un gouvernement colonial de la Couronne avec un pouvoir limité à une indépendance politique complète avec suffrage universel des adultes. Nous avons adhéré aux principes et aux pratiques de la démocratie participative et de l'économie de marché, même lorsque ces idéaux n'étaient pas aussi généralisés et obligatoires qu'ils le sont aujourd'hui. Nous avons suivi cette route par choix et par conviction, et notre peuple en a recueilli les bénéfices. A ses yeux, il n'y a pas d'autre chemin à suivre.

En cette période de l'après-guerre froide, nous sommes résolus à préserver les acquis de notre démocratie accumulés au fil des ans, bien que nous soyons confrontés aux difficultés croissantes associées à la marginalisation des petits Etats résultant de la consolidation des blocs et des autres tendances nouvelles de notre époque.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :
J'attire l'attention de l'Assemblée sur le document A/INF/48/6/Add.1, qui contient le programme de travail et le calendrier provisoires des séances plénières pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Cet additif remplace le document A/INF/48/6.

Je tiens à signaler que ce calendrier a été publié aussitôt que possible afin d'aider les délégations à planifier leur travail. Pour sa part, le Secrétariat s'attachera à faire en sorte que la documentation pertinente soit mise à la disposition des délégations avant le débat prévu sur tout point de l'ordre du jour.

J'aimerais signaler également qu'il reste quelques points de l'ordre du jour pour l'examen desquels aucune date n'a été indiquée. J'annoncerai en temps opportun et suffisamment à l'avance les dates fixées pour l'examen de ces points de l'ordre du jour. Je tiendrai aussi l'Assemblée informée de toute décision ou tout changement supplémentaires.

La liste des orateurs pour chacun des points de l'ordre du jour énumérés dans le document A/INF/48/6/Add.1 est maintenant ouverte, et j'appelle l'attention des membres sur ce point.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, j'espère suivre autant que possible le calendrier prévu afin que l'Assemblée puisse s'acquitter de ses responsabilités d'une manière ordonnée. Je demande donc à nouveau aux représentants qui ont l'intention de soumettre des projets de résolution de la faire suffisamment à l'avance, de façon que les membres aient le temps de les étudier avant la date fixée pour l'examen des points correspondants. Je rappelle également de nouveau aux représentants que les projets de résolution qui impliquent des changements dans le programme de travail ou des dépenses supplémentaires exigent davantage de temps étant donné qu'ils nécessitent la préparation, par le Secrétaire général, d'une déclaration relative aux incidences sur le budget-programme.

En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission auront besoin de suffisamment de temps pour examiner

les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée ne puisse se prononcer sur ce projet. Il serait bon que l'Assemblée prête son attention à ces questions.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental

Le Président (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental.

M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa- Occidental, est escorté à la tribune.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, S. E. l'Honorable Tofilau Eti Alesana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Alesana (Samoa-Occidental) *(interprétation de l'anglais) :*

C'est toujours un honneur et un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Je tiens avant tout - et c'est pour moi une tâche agréable - à vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Nous savons que, sous votre direction, cette session sera très fructueuse.

Qu'il me soit également permis de remercier votre talentueux prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, de la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions lors de la quarante-septième session.

Je voudrais maintenant exprimer l'inquiétude et la tristesse que nous avons ressenties lors du tremblement de terre catastrophique qui s'est produit récemment en Inde et transmettre au Gouvernement de l'Inde et plus particulièrement aux familles éprouvées notre profonde sympathie.

La dernière fois où j'ai pris la parole ici, il y a deux ans de cela, il régnait un sentiment très vif d'espoir suscité par les dramatiques changements politiques vers un monde nouveau auxquels nous assistions. Plusieurs nouveaux Etats-nations sont nés de ce processus. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux - et certains sont parmi les plus

petits - Membres de notre famille mondiale qui ont rejoint nos rangs cette année : la Principauté d'Andorre, l'Erythrée, la République tchèque, la Principauté de Monaco, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Slovaquie. Etant lui-même un petit Etat, le Samoa est particulièrement heureux de leur souhaiter à son tour la bienvenue, certain qu'il est que ces nouveaux Membres contribueront à notre effort commun.

Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général et exprimer à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali notre admiration et nos remerciements les plus sincères pour l'esprit de réforme et la qualité de leadership dont il imprègne les travaux de l'Organisation.

D'une seule voix, nous avons, dans cette salle, salué la fin des tensions Est-Ouest. Nous avons eu raison de le faire. Cet événement s'est accompagné de changements profonds et positifs. La communauté internationale n'a jamais eu comme maintenant de véritables occasions de coopération et de paix. A Washington, il y a à peine un mois, les dirigeants de deux grands peuples, hommes d'un courage et d'une clairvoyance magnifiques, ont saisi une de ces occasions en faveur des Israéliens et des Palestiniens. Un impératif se fait sentir au sein de notre village global : celui de parvenir à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-arabe dans son ensemble. Cet effort de paix, à son tour, doit pouvoir se nourrir du soutien moral, politique et financier de toute la famille des nations. Nous applaudissons avec enthousiasme au courage et à la lucidité démontrés par cette initiative audacieuse. Malgré notre éloignement, et quand bien même ce ne soit pas approprié, je promets au peuple israélien et aux Palestiniens l'appui entier du Samoa.

Mais les nouvelles possibilités de coopération qui s'offrent dans cette période d'après-guerre froide sont gravement hypothéquées par les conflits qui font rage dans de nombreux pays et par la misère humaine qu'ils entraînent. La tragédie et le carnage semblent ne pas connaître de fin en Bosnie, en Somalie et dans les territoires de l'ex-Union soviétique. Dans d'autres endroits également - beaucoup trop nombreux - nous sommes témoins quotidiennement des violations les plus choquantes de la personne humaine et du mépris éhonté de la primauté du droit. Rien que cette année, il y a eu près de 25 conflits importants dans le monde.

Et la guerre n'est pas le seul fléau. Car nous n'avons pas débarrassé le monde de la faim, de la pauvreté et de la maladie. Des millions de personnes ont fui les luttes intestines et la persécution ainsi que la famine et les catastrophes naturelles. Des millions d'autres émigrent pour des raisons économiques.

Dans la partie du monde dont je suis originaire, les communautés insulaires vivent maintenant sous la menace

constante de catastrophes écologiques. L'élévation du niveau de la mer et des cyclones tropicaux dévastateurs constituent des dangers particuliers. Nous en avons la preuve avec les effets néfastes que les changements climatiques provoqués ont à l'échelle mondiale. Leurs victimes sont les nombreux pays et les nombreux peuples rendus vulnérables par la fragilité de leur environnement; ces phénomènes compromettent gravement les moyens de subsistance et les efforts de développement économique de nombreux gouvernements.

Mon propos n'est pas simplement de dresser le catalogue de la misère et des événements malheureux, mais plutôt de souligner l'énormité de la tâche qui nous attend. Il n'y a pas de possibilité de battre en retraite, nous devons progresser résolument. Le monde réclame à grands cris réponses et solutions. Et le fait est que le monde se tourne de plus en plus vers l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons jamais eu d'illusions quant à la complexité de ces conflits ou à la gravité des vieilles rancunes, encore moins s'agissant du territoire de l'ancienne Yougoslavie. Mais je suis forcé de dire que les crimes horribles commis en Bosnie-Herzégovine attentent à la dignité humaine et violent quasiment tous les principes que l'Organisation des Nations Unies incarne.

C'est pourquoi nous pensons que la communauté internationale n'a pas réagi avec suffisamment de fermeté et de rapidité pour mettre un terme à la brutalité délibérée en Bosnie, et empêcher la destruction de tant de choses sacrées qu'il y a dans ce pays. Nous prions pour qu'un règlement soit trouvé le plus rapidement possible, un règlement qui soit complet et qui offre des perspectives réalistes de paix durable et de prospérité économique pour toutes les personnes concernées. L'agression ne saurait être récompensée.

Les sombres perspectives qui se présentent pour de nombreuses régions du monde ne doivent cependant pas porter ombrage à l'espoir dont l'accord de paix israélo-palestinien est un exemple type. Le Cambodge est un sommet en matière de maintien de la paix, et nous nous réjouissons de cette réussite particulière pour le peuple de ce pays ancien et pour l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'annonce faite à l'Assemblée générale par Nelson Mandela de la fin imminente de l'apartheid. La progression de l'Afrique du Sud vers une société multiraciale et démocratique est la concrétisation d'un rêve partagé par chacun de nous depuis bien longtemps. Nous prions pour le succès et le déroulement pacifique des élections générales annoncées pour avril 1994.

Nous nous trouvons réellement à un tournant, à un moment de l'histoire où nous devons nous attacher au processus d'apaisement. Nous devons oublier les dissensions

et les rancunes qui, ces dernières années, ont marqué les débats et les décisions.

Presque tous ceux qui sont intervenus sur la question en discussion ont mis l'accent sur le maintien de la paix et les exigences sans précédent adressées à l'Organisation des Nations Unies. Pour notre part, nous appuyons totalement les opérations de maintien de la paix de l'ONU, de même que nous acceptons sans réserve la diplomatie préventive en tant qu'élément fondamental de l'"Agenda pour la paix". Nous n'avons ni ressources ni expérience dans le domaine militaire et c'est seulement au moyen de notre contribution que nous avons apporté notre aide. Mais il est clair pour nous que si on ne peut pas fournir les ressources financières et autres nécessaires, les efforts de paix et l'autorité de l'ONU s'en trouveront compromis.

On s'accorde généralement à reconnaître, semble-t-il, qu'en l'espace de deux ans environ le coût des opérations de maintien de la paix a quadruplé pour atteindre un montant qui est actuellement quatre fois supérieur au budget ordinaire de l'ONU. A notre humble avis, les opérations de maintien de la paix ne peuvent être poursuivies à un tel coût sans une amélioration de la gestion financière et du financement, lequel doit être suffisant. Par-dessus tout, les objectifs et les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être définis et gérés clairement. Il y a tout à gagner à appliquer les principes de responsabilité, de cohérence et de transparence.

Le coût actuel des opérations de maintien de la paix a encore ajouté à la tragédie en raison des pertes de vies humaines au sein du personnel de l'ONU. Nous condamnons de la façon la plus énergique les attaques délibérées commises contre les forces de maintien de la paix où qu'elles aient lieu. Nous sommes pour l'adoption de mesures internationales promptes et efficaces et des arrangements nécessaires, au sein du système de l'Organisation des Nations Unies, pour assurer la protection totale du personnel et des forces des Nations Unies, ainsi que de mesures à l'encontre de ceux qui commettent des actes de violence contre nos messagers de la paix.

Le Conseil de sécurité est le lien vital dans tout cela. L'Assemblée est actuellement saisie d'une proposition qui vise à examiner de plus près les arrangements et le renforcement du Conseil de sécurité. Nous prenons acte également du rapport utile que le Secrétaire général nous a fait parvenir au sujet des différents points de vue exprimés à cet égard. Ce qui nous préoccupe, quant à nous, c'est l'efficacité du Conseil. Dans la mesure où cette efficacité est garantie, le Samoa est prêt à appuyer les réformes qui sont demandées dans le cadre du Conseil de sécurité. Mais il est certain que nous devons prendre tout le temps suffisant pour réfléchir à ces questions.

Sur un plan plus général, nous pensons que la force et les mesures de maintien de la paix - si considérables soient-elles - ne peuvent garantir la paix et la sécurité si on ne s'attaque pas à la racine même des conflits. L'expérience montre que c'est la misère humaine provoquée par la pauvreté et le déni des droits de l'homme et des droits démocratiques qui est le vrai problème fondamental. Nous partageons donc la conviction exprimée par de nombreux dirigeants du haut de cette tribune selon laquelle le développement social et économique et les réformes démocratiques sont essentiels si l'on veut prévenir les crises politiques et sociales. Nous pensons que cela doit rester l'une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies.

Nous croyons profondément à l'importance des droits de l'homme, qui sous-tend toutes les activités de l'ONU. A cet égard, nous nous félicitons de la Déclaration et du Programme d'action publiés à l'issue de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme ainsi que de la reconnaissance, sans aucune équivoque, de l'universalité des droits de l'homme. Les résultats de la Conférence de Vienne représentent un progrès important en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment s'agissant de reconnaître que le développement mérite réellement d'être considéré comme un droit de l'homme.

Nous sommes d'accord avec la proposition visant à créer un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et nous l'appuyons. Ce bureau pourrait servir de centre de coordination solide des secteurs plus ou moins fragmentés du système des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme et pourrait aider à garantir l'intégration des droits de l'homme dans les activités de tous les programmes des Nations Unies.

Le fondement même des droits de l'homme est le droit des peuples à décider de leur propre avenir et de leur forme de gouvernement. C'est là quelque chose de fondamental, qui nous tient beaucoup à coeur, étant donné notre expérience et l'évolution politique de notre propre Etat. Le Forum du Pacifique Sud a continué d'inviter les pays métropolitains à prendre en considération les souhaits des populations des territoires et de respecter leur droit à l'autodétermination.

Nous nous félicitons du dialogue en cours entre la France et toutes les parties en présence en Nouvelle-Calédonie au sujet de l'avenir du territoire. L'évolution pacifique vers l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie est conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ce processus a été rendu possible grâce à l'intervention constructive du Comité de la décolonisation des Nations Unies et au fait que le Gouvernement français,

les parties en présence en Nouvelle-Calédonie et le Forum du Pacifique Sud ont accepté de faire preuve de modération et de tenir pleinement compte des intérêts et des sensibilités de chacun. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie témoigne de l'esprit de coopération caractéristique de la région du Pacifique et constitue véritablement un exemple de la diplomatie pacifique et préventive en action.

En même temps, nous reconnaissons et respectons les vues et les intérêts des territoires qui souhaitent maintenir le *statu quo*.

La paix, la stabilité, la sécurité et la protection de notre environnement sont autant d'éléments cruciaux pour la région du Pacifique Sud. Notre attachement à ces objectifs est inébranlable et, de concert avec ses partenaires de la région, le Samoa continuera de demander qu'il soit mis fin une fois pour toutes aux essais nucléaires, au déversement de déchets chimiques et toxiques et au transport de ces matières dans nos eaux. Les pays du Forum du Pacifique Sud continuent de demander instamment aux autres Etats dotés de capacité nucléaire de tenir compte de nos préoccupations et d'adhérer aux Protocoles du Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée. Ce traité est le symbole suprême de l'attachement de la région à un environnement dénucléarisé et de sa ferme détermination à cet égard. Nous sommes encouragés par certaines indications données récemment par les Etats en question selon lesquelles ils ont l'intention de revoir leurs positions actuelles concernant le Traité et d'autres questions liées au domaine nucléaire qui préoccupent la région.

Le Samoa est particulièrement heureux de l'extension du moratoire sur les essais nucléaires. Toutefois, nous sommes profondément déçus par la nouvelle, qui nous est parvenue la semaine dernière, de la violation de ce moratoire. J'ai des raisons de penser qu'un nombre important de membres de l'Assemblée partagent notre préoccupation et prient sincèrement, comme nous, qu'aucun nouvel essai n'ait lieu et que d'autres puissances nucléaires ne reprennent leurs programmes d'essais nucléaires. Notre vœu le plus cher est de voir un jour cesser ces essais - définitivement. Nous exhortons également tous les Etats Membres - notamment les puissances nucléaires - à travailler à la conclusion, dans les plus brefs délais, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous nous félicitons de l'occasion unique offerte par la fin de la guerre froide de se concentrer sur l'élaboration de mesures globales de désarmement nucléaire. Nous sommes prêts à y contribuer dans toute la mesure du possible. Nous devons ajouter, cependant, que les perspectives de prolifération des armes nucléaires et - pis encore - de leur acquisition par des parties hostiles nous préoccupent

vivement, ainsi que, bien sûr, la communauté mondiale tout entière. D'où la nécessité urgente de limiter, de réduire et finalement d'éliminer ces armes meurtrières. Le Traité sur la non-prolifération, qui est un élément essentiel du processus de désarmement, doit être prorogé indéfiniment lorsqu'il sera réexaminé en 1995.

Nous attendons des Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils montrent la voie dans le processus de désarmement nucléaire et que, parallèlement, ils fassent concrètement la preuve de leur engagement total envers nos buts et objectifs collectifs. La région du Pacifique Sud ne peut continuer d'être un terrain d'essai pour des engins nucléaires, ni un dépotoir pour les déchets chimiques, ni une région exposée à la contamination par des déchets toxiques et autres substances dangereuses pour l'environnement.

La sécurité écologique est cruciale pour le Samoa et d'autres pays du Pacifique Sud. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio en 1992, nous a donné l'occasion de mettre de l'ordre dans notre maison mondiale - une occasion riche de promesses et d'espoirs. La mise au point du programme Action 21 et la création de la Commission du développement durable ne sont qu'une première étape. Atteindre les objectifs fixés, c'est cela qui sera difficile - le véritable test.

Comme c'est le cas ailleurs, nos petits Etats insulaires et nos atolls de faible altitude rencontrent toutes sortes de difficultés. Isolés et fragiles sur le plan écologique, les petits Etats insulaires comme le mien comptent parmi les pays les plus vulnérables aux facteurs économiques, commerciaux et climatiques extérieurs. Sans une coopération internationale adéquate et sans une approche intégrée, les perspectives ne seront guère prometteuses.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires - qui se tiendra à la Barbade en avril 1994 - constituera une première occasion d'appliquer le programme Action 21 et de renouveler les engagements pris à Rio. Nous sommes fermement convaincus que grâce à l'attention que la communauté internationale consacrera à la conférence mondiale qui aura lieu l'année prochaine, celle-ci sera en mesure de fournir des indications précieuses sur la voie à suivre en matière de développement durable partout dans le monde. Il nous semble que si l'on ne parvient pas à assurer le développement durable des petits Etats insulaires, il n'y a guère de chances de réussir ailleurs.

Les travaux du Comité préparatoire ne sont pas encore finis. Mais les enjeux sont trop élevés pour que l'on puisse se contenter d'un échec; une reprise de la session préparatoire est donc essentielle avant la Conférence de la Barbade.

J'ajouterai que notre appel en faveur de la coopération internationale n'a d'égal que notre détermination de faire ce qui est nécessaire et possible au niveau national. En tant que pays, nous reconnaissons et acceptons que nous sommes les premiers responsables de notre environnement et de notre développement. A cette fin, nous avons mis au point un plan national de gestion de l'environnement, nous avons mis en place la structure législative nécessaire et nous avons pris des mesures pour adhérer aux conventions internationales pertinentes.

Ce faisant, nous avons bénéficié de la pleine coopération du Programme régional sur l'environnement du Pacifique Sud - organisation créée par la région du Pacifique et des pays partenaires et chargée de coordonner non seulement les activités nationales et régionales mais aussi la participation de la région aux initiatives prises à l'échelle mondiale en matière d'environnement. Cela montre à quel point nous sommes convaincus que les efforts combinés de tous les pays, agissant de façon responsable et de concert, seront déterminants si nous voulons protéger de façon adéquate notre environnement et notre planète.

Je tiens à indiquer que, de façon générale, ma délégation est satisfaite du débat qui se déroule actuellement à l'échelle mondiale, sur l'avenir du développement - et donc sur notre avenir commun à tous. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement représente un jalon à cet égard. Il y a quelques mois, contrairement aux prédictions, la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme a enregistré des progrès importants. L'année prochaine aura lieu la Conférence sur la population et le développement, conférence particulièrement importante; viendront ensuite la Conférence sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social.

Hier, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris l'initiative de présenter une proposition sur les perspectives et la participation. Nous voyons là une proposition pertinente appelée à jouer un rôle important dans la tâche entreprise pour amener les citoyens à participer à nos efforts pour renforcer les économies des pays en développement, en particulier.

Ces conférences mondiales et ces nouvelles initiatives permettront de définir de nouvelles priorités et de nouvelles mesures qui exigeront des Etats et des simples citoyens le plus haut degré d'engagement et de coopération. Dans l'intervalle, nous aurons besoin de nous concentrer sur le renforcement et la revitalisation de notre organisation, car c'est ainsi que nous pourrions répondre efficacement aux priorités présentes et futures. A cet égard, le Samoa appuie toutes les réformes envisagées pour assurer l'utilisation

optimale des maigres ressources du système des Nations Unies.

L'année prochaine a été proclamée par l'Assemblée "Année internationale de la famille". Dans deux ans, l'Organisation des Nations Unies célébrera son cinquantième anniversaire. Autant de raisons pour nous d'aller de l'avant, déterminés à améliorer la situation de notre monde et le bien-être de notre famille mondiale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, est escorté de la tribune.

M. Alexis (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) :

C'est avec un profond plaisir que ma délégation transmet les salutations et les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple de la Grenade à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-huitième session.

Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session. Nous sommes d'autant plus heureux que vous ouvrez une nouvelle page de l'histoire en étant le premier citoyen de la région à laquelle appartient la Grenade à assumer cette fonction prestigieuse de Président de l'Assemblée générale, puisque vous êtes originaire d'un pays frère de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la République du Guyana.

Ma délégation saisit également cette occasion pour féliciter M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, de l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée, à sa quarante-septième session. Mon gouvernement souhaite également féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, des efforts inlassables qu'il déploie au service de l'Organisation.

La délégation de la Grenade est également heureuse de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux six nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République tchèque, la Slovaquie, l'Erythrée, Monaco, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Andorre.

Les problèmes que connaissent les pays en développement demeurent décourageants. Chaque pays doit essayer de se tirer d'affaire lui-même. Mon gouvernement poursuit son propre programme économique d'ajustement

structurel, qui a été accueilli par le peuple de la Grenade de façon très compréhensive et coopérative. Mais les difficultés qui persistent dans le secteur économique peuvent créer un état d'esprit et des conditions qui peuvent avoir des effets défavorables sur les possibilités de développement social et administratif et ma délégation appelle donc la communauté internationale à faire preuve d'une plus grande souplesse pour aider la Grenade dans son processus d'ajustement et tous les autres pays qui connaissent des conditions économiques semblables aux nôtres.

La pauvreté, la dette, l'insuffisance de ressources, la marginalisation et le manque de marchés sûrs pour nos produits portent des coups sévères à la stabilité sociale, économique et politique. En outre, l'impact de la libéralisation des régimes commerciaux et des blocs commerciaux régionaux sur les petites économies non diversifiées ont été éprouvants. Le fait est que le libre-échange n'est pas toujours synonyme de commerce équitable : des facteurs tels que la taille, la dotation en ressources et les niveaux de développement doivent être dûment pris en considération dans l'établissement des relations commerciales. Ceci est particulièrement vrai pour les petites économies ouvertes, productrices de matières premières, pour lesquelles une catastrophe naturelle grave, comme un cyclone, peut anéantir le fruit de tous les efforts nationaux investis dans la banane, le cacao et la noix de muscade.

Dans ce contexte, un commerce assorti de conditions de faveur est indispensable pour créer les conditions nous permettant d'entrer dans le jeu. Ce n'est pas la sympathie qui fera progresser les pays en développement, ce qu'il leur faut c'est l'équité. Des petits pays tels que la Grenade ne peuvent y parvenir seuls. Nous avons besoin d'assistance pour développer nos ressources humaines et pour réaliser un développement durable.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) pose au monde toute une série de problèmes dans sa gestion d'un environnement durable. Les pays en développement, notamment les petits Etats en développement insulaires, comme la Grenade, attendent avec impatience que tous les gouvernements se mobilisent rapidement pour mettre en oeuvre le programme prévu par le plan d'action de la CNUED concernant le développement durable, le programme Action 21.

Les institutions de donateurs doivent placer davantage l'accent sur la formation ainsi que sur l'assistance technique et financière aux pays en développement pour les aider à mettre en place des pratiques forestières et agricoles durables. Ma délégation est convaincue que les problèmes environnementaux ne peuvent pas attendre. La Grenade est particulièrement satisfaite de voir que le programme

Action 21 reconnaît les difficultés particulières que rencontrent les petits Etats en développement insulaires et que la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui est le résultat de cette reconnaissance, se tiendra à la Barbade, en avril et mai 1994.

La Grenade espère sincèrement que cette conférence suscitera une meilleure compréhension des défis et des difficultés que connaissent les petits Etats en développement insulaires, et qu'elle conduira au partenariat indispensable et ouvrira une voie sûre à leur développement durable. La plupart des négociations préparatoires importantes de la conférence demeurent incomplètes. Ma délégation craint que le succès de la conférence de la Barbade ne soit compromis à moins qu'un mécanisme d'intercession ne soit mis en place pour faire progresser les négociations avant le mois d'avril 1994.

La Grenade s'associe au reste du monde pour se réjouir du succès de la persévérance diplomatique en Afghanistan, en El Salvador, au Nicaragua, au Cambodge et en Haïti. La Grenade est cependant profondément troublée par la reprise de la violence politiquement motivée en Haïti. La Grenade continuera à se rallier aux efforts de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains visant à restaurer la démocratie et la stabilité en Haïti. La Grenade se félicite du règlement négocié de Governors Island visant à restaurer le gouvernement légitime du Président Jean-Bertrand Aristide en Haïti. Nous appuyons l'établissement d'une force de police internationale dans ce pays. Nous demandons à toute la société haïtienne de donner une chance à la démocratie et à la paix.

La Grenade souhaite dire sa satisfaction face à l'événement historique que constitue la reconnaissance formelle entre Israël et l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP). Nous applaudissons aussi la signature de l'accord d'autonomie de la Palestine entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. C'est une initiative de paix longuement attendue qui ouvrira la voie à la poursuite de la négociation pacifique sur des questions plus épineuses. Cette mesure contribuera, à long terme, à faire du Moyen-Orient et du monde un lieu plus pacifique.

La Grenade se félicite des accords de paix en cours de négociation entre Israël et le Maroc, et entre Israël et la Jordanie, car ce sont des mesures prises dans la bonne direction.

La Grenade se félicite de la mise au point de la démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq qui a été réalisée par la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït le 20 mai 1993. Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil de sécurité

de la résolution 833 (1993) par laquelle il garantit l'inviolabilité de la frontière entre les deux Etats et exige le respect de cette résolution.

Mon gouvernement est, d'autre part, préoccupé par les guerres qui se poursuivent dans d'autres parties du monde, telles que l'ex-Yougoslavie, le Libéria, la Somalie et l'Angola. Nous sommes alarmés par le manque de respect manifesté à l'endroit du personnel de maintien de la paix et des Volontaires des Nations Unies, et nous demandons à toutes les parties à ces conflits de négocier pacifiquement et de respecter les vies humaines.

La promotion de la démocratie et la consolidation des droits de l'homme doivent être vigoureusement poursuivies. Le processus de démocratisation doit prendre racine. Ma délégation, en outre, attend le moment de souhaiter sans trop tarder la bienvenue à l'ONU à la République chinoise de Taiwan. Avec ses 21 millions d'habitants, la République chinoise de Taiwan a, au cours de ces 20 dernières années, progressé économiquement, socialement et démocratiquement au point où elle ne peut plus décemment être maintenue à l'écart de l'ONU. La République chinoise de Taiwan a établi des relations diplomatiques avec un certain nombre de pays et a contribué de façon importante au relèvement des économies chancelantes d'un grand nombre de pays et au développement de leurs peuples. Assurément, ces réalisations impressionnantes qualifient hautement la République chinoise de Taiwan pour être admise au sein de cette organisation.

Parce que la paix et la démocratie ont atteint des régions où elles étaient inconnues auparavant, l'aide internationale a sensiblement été détournée vers ces régions, et cela aux dépens de démocraties traditionnellement stables. On ne peut nier qu'il faut accorder l'attention qu'elles méritent aux nouvelles démocraties qui émergent, mais cela ne peut se faire totalement au détriment des anciennes démocraties. Les dividendes de la paix qui s'accroissent depuis la fin de la guerre froide et l'arrêt de la course aux armements doivent être suffisamment importants pour encourager les nouvelles démocraties sans toutefois abandonner les anciennes à des conflits sociaux inutiles aux conséquences sociales considérables. Après tout, la question du développement n'est pas moins importante que celle de la paix.

La paix internationale présuppose le calme à l'intérieur des Etats qui constituent la communauté des nations. A cette fin, il convient de mettre continuellement l'accent sur le développement des valeurs humaines et le renforcement des possibilités sociales et culturelles dans des domaines tels que l'éducation, la santé et le logement. A cet égard, la Grenade insiste sur la protection des droits de l'enfant, l'extension des droits des femmes et le renforcement de

l'unité familiale. L'objectif de la race humaine doit être la recherche de la paix, la fin de la discrimination et la consolidation de l'égalité, que ce soit entre les sexes ou les races, entre les couches sociales, en matière de religion ou pour ce qui est de toutes autres différences ayant pu être engendrées par l'ignorance ou l'arrogance. Comme nous disons à la Grenade "un enfant reste un enfant".

Ma délégation se félicite de l'établissement d'un tribunal pénal pour juger les criminels en ex-Yougoslavie. C'est avec consternation que le monde a vu des hommes, des femmes et des enfants massacrés dans cette région au nom de l'appartenance ethnique ou religieuse. La Grenade saisit cette occasion pour encourager l'établissement de tribunaux semblables dans des régions où ils pourraient être nécessaires.

La coopération qui, dans le monde d'aujourd'hui, appuie le rétablissement de la démocratie et des droits politiques et civils des citoyens des pays en guerre devrait s'étendre aux activités criminelles internationales. La Grenade est prête à collaborer avec les autres pays pour mettre fin aux activités illicites telles que la production de la drogue, le trafic et la consommation de drogues et le blanchiment de l'argent avec tous les maux qui y sont associés. Les effets en sont l'érosion de la fibre morale de la société et l'épuisement des ressources déjà limitées à cause des efforts qu'il faut déployer pour lutter contre cette menace, ce qui contrarie les processus de développement national. La Grenade a en conséquence promulgué une législation mettant en vigueur la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui prévoit la saisie et la confiscation des gains du crime, déclarant illégal le blanchiment de l'argent et encourageant la coopération bilatérale et multilatérale dans la lutte contre ces menaces.

La Grenade est très heureuse que le Parlement sud-africain ait accepté de créer un Conseil exécutif de transition censé permettre à la majorité noire de participer au gouvernement de leur pays. Nous nous sommes réjouis d'apprendre que le 27 avril 1994 était la date fixée pour l'élection d'un gouvernement en Afrique du Sud, à laquelle participeront les Sud-Africains, quelle que soit leur race, leur couleur ou leur croyance. Nous applaudissons aux efforts qui ont été faits par le gouvernement du Président De Klerk et l'African National Congress de Nelson Mandela pour établir une véritable démocratie en Afrique du Sud. Nous encourageons tous les Sud-Africains à appuyer pleinement ce progrès.

Partout dans le monde, les peuples se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour trouver des solutions à leurs problèmes politiques, économiques, ethniques et sociaux. Cela a été rendu possible par la disparition des

tensions idéologiques aux Nations Unies. Mais nous savons que l'Organisation doit maintenant être restructurée pour être mieux à même d'atteindre ces objectifs. La composition du Conseil de sécurité doit être revue, et de nouveaux sièges permanents au Conseil devraient être attribués à des pays comme que le Japon, sans pour autant que cela affecte les membres permanents actuels. De nouveaux sièges devraient être ajoutés. En outre, un mécanisme approprié est nécessaire pour assurer le contrôle et la responsabilité au sein des Nations Unies. La capacité des Nations Unies de mener des opérations de maintien de la paix doit être renforcée et rationalisée.

La sécurité dans le monde exige que tous les pays, grands et petits, redoublent d'efforts pour établir et maintenir la paix et la démocratie pour favoriser le développement. En tant que communauté des nations, nous devons oeuvrer inlassablement et diligemment, pour atteindre ces objectifs.

M. Mbekeani (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, la délégation du Malawi est heureuse de se joindre aux autres délégations qui vous ont félicité de votre élection à la présidence des travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Le Guyana est un pays frère pour lequel le Malawi a beaucoup d'estime et d'admiration. Vous êtes un fils éminent du Guyana et êtes hautement qualifié de même que très bien préparé pour diriger et gérer les tâches énormes qui doivent être accomplies à cette session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous souhaite plein succès dans votre présidence.

A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a examiné des questions importantes et parfois difficiles à résoudre, ce qu'elle n'aurait pu faire sans la patience inlassable, l'efficacité et les talents de diplomate de son Président, M. Stoyan Ganev, éminent juriste international et ancien Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie. La délégation du Malawi le remercie de son bon travail.

Ma délégation tient à exprimer sa profonde tristesse devant les souffrances, les pertes humaines et matérielles considérables qu'a entraîné le tremblement de terre qui s'est produit le 29 septembre 1993 dans l'Etat indien du Maharashtra. Le Gouvernement et le peuple du Malawi adressent leurs condoléances sincères et profondes au Gouvernement et au peuple indiens qui luttent pour soulager les conséquences douloureuses de cette tragédie.

Nous sommes reconnaissants à Dieu d'avoir donné de bonnes pluies au Malawi lors de la saison qui vient de prendre fin. La sécheresse qu'il a subie ces deux dernières saisons a été sévère et ses conséquences ont été dévastatrices. L'Afrique australe tout entière a terriblement souffert de ce fléau. L'économie du Malawi a été sérieusement touchée par la sécheresse, qui avait commencé

en février 1992. En 1991, la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) a été de 7,8 %. En 1992, le PIB a reculé de 7,9 % en valeur réelle, ce qui s'est traduit par une chute brutale du revenu réel de la population. La récolte de maïs, notre denrée de base, n'était que de 600 000 tonnes en 1992, alors qu'en 1991, elle était de 1,6 million de tonnes. En 1993, la récolte était bonne au Malawi, atteignant près de 2 millions de tonnes de maïs. Il faudra cependant encore du temps pour que les effets de la sécheresse disparaissent entièrement.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier, au nom de mon gouvernement et du peuple du Malawi, le système des Nations Unies et, en particulier, le Département des affaires humanitaires, pour avoir été les principaux protagonistes du Programme de secours des Nations Unies aux victimes de la sécheresse et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous remercions également les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales qui, ensemble, ont tiré le Malawi et toute la région d'Afrique australe d'un mauvais pas en apportant des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres fournitures d'aide humanitaire en quantité massive. L'économie du Malawi continue toutefois de faire face au grave problème que lui pose une balance des paiements déficitaire du fait des importations massives de maïs pendant la sécheresse.

Le Malawi a accueilli un grand nombre de réfugiés en provenance du Mozambique, qui ont commencé à arriver en grand nombre au Malawi en 1986. En 1992, le nombre de réfugiés s'élevait à environ 1,5 million. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, des organisations non gouvernementales et nombre d'autres parties intéressées qui participent à fond à cette tâche humanitaire depuis le début conviendront qu'en dépit des graves difficultés qu'entraîne l'accueil de tant de personnes, le Malawi gère l'un des programmes les plus efficaces au monde pour les réfugiés grâce à la paix qui règne et qui résulte du système politique stable des structures de sécurité bonnes et fiables et de l'efficacité de l'administration.

M. Martini Herrera (Guatemala) Vice-Président, assume la présidence.

Le problème des réfugiés mozambicains au Malawi, qui est une conséquence de la guerre civile entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO, sera résolu une fois que tous les protocoles de l'Accord général de Rome auront été appliqués intégralement. Le Malawi, qui était représenté à la signature historique de l'Accord de paix le 4 octobre 1992, tient à féliciter le Président Chissano de la République du Mozambique, ainsi que M. Dhlakama, Président de la RENAMO, d'avoir signé l'Accord de paix.

Nous les encourageons vigoureusement à continuer de travailler étroitement ensemble et avec l'Organisation des Nations Unies pour veiller à ce que la paix et la stabilité politique soient fermement instaurées au Mozambique. Il s'agit d'une condition préalable à la reconstruction de ce grand et beau pays et à son progrès dans tous les domaines du développement. Ma délégation appuie donc pleinement la résolution 863 (1993) du Conseil de sécurité et lance un appel à toutes les parties pour qu'elles la mettent rapidement en oeuvre.

Le Gouvernement et le peuple du Malawi souhaitent que leurs frères et soeurs soient rapatriés de façon continue et en toute sécurité au Mozambique. Nous demandons donc que la priorité soit accordée au programme de déminage, à la démobilisation des forces armées et à leur cantonnement dans les zones désignées de regroupement ainsi qu'au bon déroulement des discussions portant sur le projet de loi électorale. C'est le peuple du Mozambique qui l'exige, mais c'est aussi de l'intérêt vital du Malawi, qui a terriblement souffert des incidences néfastes de cette guerre qui sévit depuis 16 ans au Mozambique.

Ma délégation tient à souligner que pour le Malawi, héberger un million de réfugiés représente un prix tellement élevé que la situation a atteint un point de crise. Pour les Malawiens, ce prix se traduit par l'obligation de renoncer à certaines terres agricoles, par le surpâturage, par la déforestation et par la dégradation de l'environnement; par des pressions énormes sur l'infrastructure administrative du Gouvernement, sur les ressources budgétaires et humaines et, ce qui n'est pas de moindre importance, sur l'infrastructure socio-économique : les écoles, les hôpitaux, les routes, les ponts et l'approvisionnement en eau. Ma délégation saisit cette occasion pour lancer un appel à la communauté des donateurs en vue de leur demander assistance dans tous ces domaines, qui sont d'une importance cruciale pour le développement durable du pays.

Au Malawi, l'Accord général de paix au Mozambique nous tient à coeur. Je tiens à réaffirmer que le Malawi continuera de collaborer étroitement avec le Mozambique - au niveau bilatéral, entre les gouvernements des deux pays frères; par l'intermédiaire de la Commission tripartite composée du Malawi, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Mozambique; par l'intermédiaire aussi de la Commission de sécurité au Mozambique - et ce jusqu'à la consolidation du processus de paix. La paix et le retour à la vie normale au Mozambique garantiront au Malawi la possibilité d'utiliser les routes traditionnelles les plus courtes qui étaient auparavant utilisées vers les ports maritimes de Nacala et de Beira. Grâce à la réouverture et à la pleine utilisation de ces ports, des économies considérables seront réalisées, grâce à des

coûts de transport sensiblement réduits et à un moins grand recours aux ressources en devises.

Mon pays a organisé l'événement le plus historique depuis son indépendance, à savoir le référendum national du 24 juin 1993, dont l'initiative revient à notre Président, S. E. Ngwazi Kamuzu Banda, afin de donner au peuple du Malawi la possibilité de choisir entre un système gouvernemental à parti unique ou multipartite. Ma délégation est heureuse de dire à l'Assemblée que, selon toutes les sources, y compris les informations en provenance des Nations Unies, le référendum s'est déroulé de façon pacifique, libre et équitable. Soixante-trois pour cent de la population ont voté pour un système gouvernemental multipartite. Mon président a respecté et accepté cette décision dans la déclaration historique qu'il a faite le 17 juin 1993, dans laquelle il annonce son intention d'amender la Constitution pour permettre la formation de partis politiques, de convoquer des élections générales d'ici un an et de déclarer une amnistie générale pour permettre aux exilés politiques de rentrer dans leur foyer et de participer au processus politique.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Malawi au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la contribution du système des Nations Unies au succès éclatant du référendum national. Des organisations intergouvernementales, telles que la Communauté européenne et d'autres donateurs bilatéraux, ont également apporté au Malawi une assistance inestimable pendant cette période. Mon gouvernement est extrêmement reconnaissant à tous. Ce qui s'est passé au Malawi reflète de façon indiscutable l'engagement déclaré à maintes reprises par mon président et son gouvernement en faveur de réformes pacifiques, de la bonne conduite des affaires publiques, des droits de l'homme et de la démocratisation. Ceux qui ne prenaient pas au sérieux cet engagement se sont trompés entièrement.

Au cours des 29 années de son indépendance, le Malawi s'est préoccupé de son développement socio-économique, qui est essentiellement rural et inscrit dans la politique soutenue et délibérée du Gouvernement. Le pays n'a pas d'autre choix, car il est complètement agricole, - agriculture dominée et soutenue par un large nombre de petits fermiers. Les dirigeants politiques ont prêché systématiquement et inlassablement la doctrine du respect des terres et de l'agriculture aux gens ordinaires qui vivent dans les villes. Cela a porté fruit, car le peuple malawien se consacre de manière disciplinée à l'agriculture, ce qui a eu pour effet qu'au fil des ans, une large proportion des donateurs ont principalement financé le secteur agricole.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier, au nom de mon gouvernement, tous les donateurs

multilatéraux, dont les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement, ainsi que les partenaires bilatéraux en matière de coopération, pour l'assistance constante qu'ils ont accordée au Malawi, ces dernières années, pour lui permettre de mettre en oeuvre ses programmes et projets. Sans cette assistance, il n'aurait pas été possible d'inculquer cet esprit de discipline et de respect envers l'agriculture qui règne maintenant au Malawi, ce qui confirme que les dirigeants malawiens ont su traduire leurs vues progressistes dans la pratique et avec ténacité.

Malheureusement, dans un passé très récent, les modestes réalisations du Malawi dans le secteur agricole et l'économie en général ont eu des chocs graves et difficiles à amortir sur lesquels le Gouvernement n'avait aucun contrôle, tels que la sécheresse et les réfugiés. Mais, il y a pire : l'économie a dû faire face, au cours de l'année écoulée, à la suspension soudaine de l'assistance qui venait des partenaires développés du Gouvernement. En conséquence, les nécessités financières de la balance des paiements du pays ont été gravement affectées, ce qui a eu des incidences négatives considérables et disproportionnées sur notre économie. Par exemple, les sociétés du secteur privé ont fonctionné bien en deçà de leur capacité et le financement de presque tous les projets de développement approuvés a cessé soudainement et complètement. Le Malawi est un pays petit, pauvre et sans littoral. Il appartient également à la catégorie des pays les moins développés, avec une population d'environ 9 millions de personnes seulement. Le Malawi ne peut donc que difficilement supporter et amortir ce genre de coup de massue à son économie. Le fardeau de sa dette extérieure s'est accru considérablement, les termes de l'échange se sont gravement détériorés et les moyens d'existence des hommes, femmes et enfants ordinaires dans les villages ont été gravement affectés.

Je suis heureux de dire que les questions des droits de l'homme et de la bonne conduite des affaires publiques, comme les autres conditions qui ont motivé les mesures prises par la communauté des donateurs, ont été réglées de façon décisive, chacune d'une manière irréversible et, le cas échéant, par une loi du Parlement. Par exemple, les garanties d'une procédure régulière sont fermement établies et respectées au Malawi. Il n'y a pas de détenus politiques dans ses prisons. Le Comité international de la Croix-Rouge travaille étroitement avec le Gouvernement et a déjà visité toutes les prisons et fait des recommandations pour apporter des améliorations là où c'est nécessaire. La liberté d'expression est assurée dans le pays. Au moment où je vous parle, plus de 20 journaux et magazines sont en circulation. Jusqu'à présent, six partis politiques se sont inscrits et se préparent aux prochaines élections générales.

A l'heure actuelle, le Parti du Congrès du Malawi, qui continuera de diriger le pays tant que le peuple n'a pas élu un nouveau gouvernement, a établi, avec d'autres partis politiques du pays, le Conseil consultatif national et le Comité exécutif national qui ont des pouvoirs clairement définis pour superviser le processus de transition pendant la période qui précède l'élection générale. Chacun des partis politiques, y compris le Parti du Congrès du Malawi, jouit d'une représentation égale au sein du Conseil consultatif national et du Comité exécutif national. Ces institutions assurent et garantissent le dialogue entre et parmi les citoyens du Malawi pour discuter et résoudre les différends qui peuvent exister sur les questions touchant la transition. Ces institutions remplacent le Comité du président sur le dialogue et le Comité des affaires publiques qui avaient été mis en place immédiatement après le référendum et supposent en outre, une coopération étroite avec le Gouvernement et le Parlement national. L'ONU, notamment par l'entremise du Groupe électoral, au Secrétariat ici à New York, et par celle du Centre pour les droits de l'homme, à Genève, a été un catalyseur dans tout le processus de transition. Mon gouvernement est donc très encouragé, étant convaincu que la paix et la stabilité qui règnent depuis la tenue du référendum national se poursuivront jusqu'à la prochaine élection générale, qui devrait avoir lieu en mai 1994, et même au-delà.

Les événements positifs et irréversibles que je viens de mentionner rendent mon gouvernement confiant dans la volonté de tous ses partenaires de développement bilatéral et ses principaux donateurs multilatéraux de fournir à nouveau l'aide au développement et leur soutien à la balance des paiements au Malawi. Ceci, espérons-nous, sera fait dans les meilleurs délais, afin de relancer rapidement l'économie et de réduire les dommages graves qu'elle a subis et les souffrances que continue d'endurer le peuple du Malawi.

La délégation du Malawi est reconnaissante au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment du fait qu'il a été le premier à confirmer, dans un rapport présenté à la quarantième session du Conseil d'administration, en juin dernier, qu'il existe au Malawi un environnement politique, économique et social propice à la mise en oeuvre de son cinquième programme par pays. Le Gouvernement du Malawi n'a pas à prouver son ferme attachement au développement. Permettez-moi donc de profiter de cette occasion pour en appeler à la communauté donatrice afin qu'elle ne réduise pas ses contributions financières au PNUD. Cela aurait, en effet, des effets catastrophiques sur tout le processus de démocratisation, sur les programmes sur le terrain et les projets en cours et aussi sur les projets actuellement mis en oeuvre avec succès du cinquième programme par pays.

A ce stade, la délégation du Malawi tient à réaffirmer son appui ferme à la Déclaration de Tokyo sur le développement en Afrique récemment adoptée, qui représente la première action concrète et le premier engagement du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le Malawi, un des pays les moins développés, aimerait également profiter de l'occasion pour donner son appui ferme au Programme d'action pour les pays les moins développés, qui a été expliqué dans la Déclaration faite par les Ministres des affaires étrangères des pays les moins développés lorsqu'ils se sont rencontrés ici même, à New York, le 30 septembre 1993, et à la Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui a été adoptée le 5 octobre 1993. Nous espérons que la communauté donatrice répondra positivement et qu'elle agira en conséquence en ce qui concerne les problèmes particuliers des pays en développement. Leurs résolutions décisives sont essentielles au rôle que joue l'ONU en matière de développement et font partie intégrante de la demande adressée au Secrétaire général, dans la résolution 47/181 de l'Assemblée générale, pour qu'il prépare un rapport complet sur le programme d'action pour le développement afin que l'Assemblée puisse en discuter, à la présente session sous sa forme préliminaire.

Le Malawi n'est pas insensible à l'atmosphère politique plus générale qui affecte les relations internationales et cause des problèmes sérieux en ce qui concerne la paix et la sécurité. La situation désespérée et les scènes horribles de guerre civile en Bosnie-Herzégovine n'en sont qu'un exemple. Le Gouvernement du Malawi est profondément convaincu que la paix est la seule réponse à la violence incessante dont nous sommes témoins dans les Balkans. Il est extrêmement urgent de mettre fin aux souffrances des peuples de ces régions - des hommes, des femmes et des enfants innocents. Ma délégation appuie fermement tous les efforts que font l'ONU et la Communauté européenne ainsi que d'autres parties en vue de régler le problème grâce aux négociations en cours à Genève et ailleurs. Le problème est une catastrophe humaine, quelles qu'en soient ses tragiques racines historiques.

En ce qui concerne la Somalie, mon gouvernement est d'avis que les Somalis devraient régler eux-mêmes leurs problèmes. Cependant, la condition préalable à la réalisation de cet objectif est l'instauration et la consolidation de la paix partout en Somalie et la création de processus permettant au pays de réaffirmer sa souveraineté. D'importantes réalisations ont été accomplies en matière d'aide humanitaire pour soulager le peuple somali qui souffre de la faim et de la famine et qui meurt alors que le pays est voué au désordre et à l'anarchie et que l'autorité civile s'est complètement effondrée. L'ONU et la communauté internationale, grâce à la contribution

désintéressée d'organisations non gouvernementales et de toutes les nations - notamment des États-Unis, dont les troupes servent sous le drapeau de l'ONU - méritent d'être remerciées pour avoir ramené la Somalie à la vie. De l'avis de ma délégation, il est impératif que les Nations Unies et la communauté internationale puissent compléter cette tâche importante en mettant en place les conditions de paix et d'autorité civile se fondant clairement sur les accords d'Addis-Abeba du 27 mars 1993. La délégation du Malawi appuie pleinement le rôle actuel de l'ONU en Somalie.

De même, mon gouvernement est fermement convaincu que la situation actuelle en Angola exige une action forte et radicale de la part de la communauté internationale. L'ONU a agi de façon désintéressée en Angola, où les souffrances innommables des femmes, des enfants, et des personnes âgées se poursuivent sans trêve, bien qu'elles soient entièrement inexplicables et tout à fait inutiles. La délégation du Malawi demande à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Organisation des Nations Unies et aux puissances qui ont signé les Accords de paix de Bicesse de forcer les dirigeants de l'UNITA à s'asseoir à la table de négociation avec le Gouvernement de l'Angola pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays. Mon gouvernement appuie pleinement la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité qui a maintenant été mise en application. M. Savimbi et les dirigeants de l'UNITA ne doivent pas passer outre aux préoccupations internationales et au contenu de cette résolution. Ils doivent honorer et respecter les résultats de l'élection générale supervisée par l'ONU qui, selon toutes les sources, a été libre et juste.

En ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, la délégation du Malawi tient à affirmer qu'elle appuie sans réserve l'accord historique du Conseil de négociation multipartite conclu à Johannesburg, dont les institutions de transition établies au moyen de négociations fructueuses ont été promulguées en tant que loi par le parlement de Cape Town. Ces institutions superviseront et contrôleront les facteurs pouvant influencer la période qui précède l'élection générale du 27 avril 1994. Je fais référence notamment au Conseil exécutif transitoire, à l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision, à la Commission indépendante chargée des médias et à la Commission électorale indépendante.

Ma délégation profite de cette occasion pour féliciter au nom du Gouvernement du Malawi toutes les parties au Conseil de négociation et, plus particulièrement, l'African National Congress et M. Nelson Mandela, son Président, ainsi que le Président de l'Afrique du Sud, M. Frederick De Klerk et son Parti national. La route menant à cette étape historique a été longue et une chose est claire : toute l'assistance possible doit être donnée par l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté

européenne, le Secrétariat du Commonwealth ainsi que les gouvernements amis, et les peuples de bonne volonté doivent intensifier leur assistance afin d'éliminer toutes les formes de violence, de faire en sorte que l'élection générale ait bien lieu le 27 avril 1994 et qu'un gouvernement non racial et démocratique, fondé sur la volonté de la majorité du peuple, soit mis en place en Afrique du Sud.

Ma délégation se félicite de l'accord historique de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a été signé le 13 septembre 1993 à Washington, D.C. Cet accord fournit le cadre d'une paix durable au Moyen-Orient et, de l'avis de la délégation du Malawi, mérite de bénéficier de tout l'appui possible de la part de toutes les sources bien intentionnées. L'histoire commande cette attitude. Cet accord est une condition préalable à la paix, à la sécurité et à la stabilité politique internationales au-delà du Moyen-Orient.

L'accord de paix signé entre l'OLP et Israël est une preuve supplémentaire de l'évolution spectaculaire des relations internationales au cours des trois ou quatre dernières années qui ont suivi l'effondrement du communisme et la fin de la guerre froide. C'est dans ce contexte que mon gouvernement est optimiste quant au règlement des grandes questions politiques et internationales en suspens, telles que le problème de la Corée du Sud et de la Corée du Nord, celui de la République populaire de Chine et de la République chinoise de Taiwan. De l'avis de la délégation du Malawi, le moment est maintenant venu d'examiner sérieusement la question de l'admission de la République chinoise de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies. On ne peut pas évoquer la question des droits de l'homme et de l'universalité de l'ONU et ignorer l'existence de plus de 20 millions de personnes dans la République chinoise de Taiwan.

Enfin, j'aimerais faire des observations sur deux questions pertinentes. Tout d'abord, ma délégation se félicite de l'annonce faite récemment par la délégation des États-Unis de son appui à l'admission du Japon et de l'Allemagne au Conseil de sécurité. Cette annonce est la preuve manifeste que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de refléter les changements intervenus sur la scène politique internationale, la réalité et l'équilibre géographique. Non seulement le pouvoir décisionnel du Conseil de sécurité doit être transparent, mais - et c'est une nécessité politique - il doit aussi refléter ce qu'est le monde aujourd'hui et non pas ce qu'il était il y a 48 ans. Il n'existe pas aujourd'hui d'autre organe à l'ONU qui prenne autant de décisions cruciales pour la paix et la sécurité internationales. Aussi ma délégation estime-t-elle que l'Afrique mérite aussi d'avoir un siège permanent, ou d'être, à tout le moins, représentée de façon égale et équilibrée au Conseil. La délégation du Malawi attend avec intérêt les débats sur cette

question, qui se prolongeront inévitablement au-delà de la session de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

La représentation au sein des conseils d'administration des organismes et institutions respectifs est une autre question importante dont est saisie la présente session de l'Assemblée générale, dans le cadre de la réforme, de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation sous tous ses aspects. Ma délégation appuie une approche négociée des divergences de vues entre les pays en développement et leurs partenaires au développement dans son ensemble. La seule façon pour les deux groupes de progresser est de travailler ensemble en vue d'aboutir à parvenir à un consensus d'ici à la fin de novembre 1994. Ma délégation appuiera le point de vue défendu par le Groupe des 77 sur cette question, lorsqu'il aboutira à une conclusion en temps utile.

Je souhaite au Président, ainsi qu'à l'Assemblée, des délibérations fructueuses.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*interprétation du russe*) :

Qu'il me soit dès l'abord permis de féliciter M. Samuel Insanally de son élection à son poste de responsabilité et de lui souhaiter plein succès dans sa tâche.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma reconnaissance au Président de notre dernière session, M. Stoyan Ganey, pour la compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux, et à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, pour le travail dynamique et inlassable qu'il déploie pour restructurer l'Organisation et accroître son efficacité, compte tenu des changements qualitatifs intervenus dans les relations internationales.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'ONU : la République tchèque, la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Erythrée, Monaco et Andorre.

La quarante-huitième session de l'Assemblée générale a lieu à un moment historique. Le XXe siècle, qui a connu deux des guerres les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité, ainsi que la guerre froide et la course aux armements - toutes choses qui ont drainé les ressources naturelles et financières ainsi que le potentiel intellectuel et moral de la civilisation -, s'achève néanmoins sur une note optimiste. Des régimes totalitaires sont tombés, des dizaines de pays ont acquis leur indépendance, les valeurs universelles de la démocratie et de l'économie de marché trouvent maintenant de nouveaux partisans dans le monde.

Nous nous enorgueillissons que notre petit pays, à cheval entre l'Europe et l'Asie, doté d'une culture ancienne

et d'une riche histoire, ne soit pas resté à l'écart du processus historique vraiment universel du triomphe de la démocratie et du renouveau national et économique. L'Azerbaïdjan a acquis son indépendance il y a moins de deux ans. Le chemin parcouru par notre pays en 22 mois ne s'est pas fait sans difficultés et a été marqué par des contradictions et des événements tragiques. Toutefois, nous sommes convaincus que le jeune Etat d'Azerbaïdjan est sur la seule voie qui mène à l'indépendance véritable.

La preuve en a été donnée par le résultat des récentes élections présidentielles, qui se sont tenues au début du mois d'octobre, et à l'occasion desquelles l'immense majorité de la population azerbaïdjanaise a voté pour M. Heydar Aliyev, homme politique d'expérience et dirigeant reconnu de notre pays, qui est fermement attaché à l'idée d'édifier une société démocratique, séculaire alliée à une économie de marché.

Malheureusement, le processus historique naturel d'effondrement des empires et d'acquisition de l'indépendance et de la qualité d'Etat par leurs populations s'accompagne souvent d'un nationalisme extrémiste. De nombreuses tentatives sont faites pour exploiter la démocratisation de la vie sociale et politique d'Etats nouvellement indépendants et saper leur stabilité intérieure. Les mouvements séparatistes nationalistes sont souvent utilisés pour atteindre ces fins.

Il est regrettable que l'Azerbaïdjan ait été victime de tels actes de provocation. Depuis six ans la République d'Arménie mène une guerre non déclarée contre l'Azerbaïdjan afin de satisfaire ses revendications territoriales. Les tristes conséquences de l'agression arménienne sont les suivantes : 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan sont actuellement occupés par les troupes arméniennes et un million de nos civils n'ont plus ni abri ni moyens de survie; l'infrastructure économique des zones occupées de la République azerbaïdjanaise a été détruite : des sites historiques et culturels uniques ont été détruits. Et tout cela a lieu sous le couvert d'une campagne de propagande et de la prétendue non-participation de la République d'Arménie à l'agression.

L'Azerbaïdjan a souvent proclamé et continue de proclamer son attachement au principe du règlement pacifique des différends. Nous saluons les efforts que déploient la communauté internationale, l'ONU et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ainsi que quelques Etats - la Russie, les Etats-Unis, la Turquie, l'Iran et le Kazakhstan - depuis plusieurs années, pour parvenir à un règlement pacifique du conflit qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 822 (1993) et 853 (1993), qui

exigent le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation des zones occupées du territoire de l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan s'est également félicité du calendrier initial - établi dans le cadre du Groupe de Minsk de la CSCE - des mesures à prendre d'urgence pour appliquer les résolutions 822 (1993) et 853 (1993) du Conseil de sécurité, dont plusieurs projets révisés ont cependant été sapés par la partie arménienne.

L'Azerbaïdjan tient à souligner son attachement à la démarche originale de la CSCE, à savoir que la Conférence de Minsk devrait être précédée d'une libération totale des territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Cela a également été souligné par le Président de la République azerbaïdjanaise, G. A. Aliyev, hier, au cours de la réception organisée pour les représentants de la CSCE qui sont présentement en visite dans la région.

Nous sommes certains que malgré certains problèmes - parfois sérieux - dans la méthode d'approche des modalités de règlement pacifique du conflit, le réalisme politique et la responsabilité envers la destinée de notre peuple démontrés par la partie azerbaïdjanaise seront appréciés par nos partenaires de négociation.

L'Azerbaïdjan, qui est richement doté d'une grande variété de ressources naturelles et qui dispose d'un potentiel industriel relativement bien développé, réunit les conditions nécessaires pour surmonter ses difficultés objectives dans cette période de transition vers une économie de marché. Cependant, comme un sur six des habitants de notre pays a été forcé d'abandonner son foyer et qu'il ne dispose d'aucun moyen de subsistance, à la suite des hostilités et de l'occupation du cinquième de notre territoire, l'aide humanitaire fournie par diverses organisations internationales qui bénéficient d'une énorme expérience dans ce domaine prend une grande importance pour notre pays.

Dans cette période difficile pour mon pays, l'Azerbaïdjan - et avant tout la partie du peuple azerbaïdjanais qui a le plus souffert - a reçu une aide et un appui précieux de la part du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation mondiale de la santé et de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à toutes les organisations, institutions humanitaires et institutions spécialisées internationales et à tous les peuples et gouvernements des nombreux Etats qui ont réagi aux souffrances du peuple azerbaïdjanais victime d'agression.

Le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise exprime également sa profonde gratitude au

Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a créé un Bureau provisoire du Fonds des Nations Unies pour le développement en Azerbaïdjan. Nous sommes profondément convaincus que les activités de ce bureau aideront à renforcer et à étendre les relations très complètes entre notre république et le système des Nations Unies. Nous sommes également convaincus que cette coopération sera mutuellement profitable en raison des résultats initiaux de l'interaction entre la République azerbaïdjanaise et le système des institutions spécialisées des Nations Unies, à la plupart desquelles mon pays a adhéré en 1992-1993.

Nous attachons une importance prépondérante à la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et du développement durable ainsi qu'à l'expansion complète du commerce mondial et à l'élimination de toutes les barrières qui restreignent ce processus.

L'Azerbaïdjan se félicite de la décision de convoquer un Sommet mondial pour le développement social et il est prêt à jouer un rôle actif dans la préparation de ce sommet, car nous estimons que son succès jettera les bases d'une stratégie mondiale de développement efficace pour le XXIe siècle.

Notre pays joue un rôle actif dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul en 1996.

Ainsi, malgré les difficultés objectives et subjectives éprouvées par mon pays, l'Azerbaïdjan, celui-ci a mené cette année une action décisive pour s'intégrer pleinement à la communauté mondiale. Nous sommes convaincus que l'intégration aux processus politique, économique et humanitaire du monde n'est possible que par une coopération accrue entre les Etats sur les plans bilatéral et multilatéral.

Notre pays, qui partage la conviction générale en ce qui concerne la nécessité de réduire la menace de l'utilisation des armes de destruction massive et, par la suite, de les détruire, a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et prend une part active aux travaux préparatoires de la Conférence d'examen qui se tiendra en 1995. L'Azerbaïdjan appuie l'extension indéfinie de ce traité et croit qu'il devrait être rendu universel. Nous sommes certains que le Traité sur la non-prolifération est un instrument propre à renforcer tous les efforts internationaux et toutes les initiatives régionales qui visent à empêcher toute prolifération des armes de destruction massive et à éliminer les obstacles qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

A cet égard, nous nous félicitons des mesures positives prises récemment dans le domaine du désarmement, y compris l'adoption de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui a été signée par l'Azerbaïdjan et par la majorité des pays du monde.

Un exemple remarquable des progrès réalisés dans l'instauration d'un Etat démocratique et constitutionnel est l'adhésion par l'Azerbaïdjan aux instruments fondamentaux du droit international dans le domaine des droits de l'homme, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention relative au statut des réfugiés (1951), le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, et quelques autres. Notre pays est très intéressé par les diverses initiatives qui sont actuellement prises dans le domaine de la protection des droits de l'homme. L'idée de créer au sein du système des Nations Unies un nouveau poste de haut commissaire aux droits de l'homme témoigne de la volonté de rehausser la coopération dans ce domaine. Nous sommes disposés à participer activement aux discussions sur cette question.

Une autre question pressante, qui nécessite une attention de toute urgence et constante, est celle des réfugiés et des personnes déplacées. Il est temps pour la communauté internationale d'établir des règles et des normes appropriées pour contrôler les migrations massives forcées, ce qui pourrait aider à triompher de leurs principales causes et conséquences.

Désireux d'apporter une contribution valable aux divers secteurs d'activité des Nations Unies, l'Azerbaïdjan a posé sa candidature et a été élu à la Commission sur les établissements humains et au Comité intergouvernemental sur la science et la technologie pour le développement. Nous sommes convaincus que le grand potentiel scientifique et l'expérience pratique de nos spécialistes aideront ces commissions à effectuer un travail efficace.

En 1995, l'ONU célébrera son cinquantième anniversaire. Presque cinq décennies se sont écoulées depuis sa création, et sa signification historique de même que son universalité sont devenues évidentes. Le temps est venu, aujourd'hui, pour des changements significatifs, des changements proportionnels aux besoins de notre monde en évolution rapide. Nous croyons qu'étant donné le nouveau climat dans les relations internationales, la restructuration de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, doit répondre aux plus hautes attentes des Etats Membres. L'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, dont la nécessité fait l'objet de sérieuses

discussions, devrait aider le Conseil à continuer de s'acquitter efficacement de sa tâche principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien entendu, le rôle et la responsabilité du Secrétaire général porteraient alors davantage sur des moyens améliorés de rétablissement de la paix et sur l'activité diplomatique.

En conclusion, nous sommes optimistes face à l'avenir, un avenir où la paix et la coopération pourront prospérer. Nous demandons aux Etats Membres de l'ONU de déployer tous les efforts possibles pour encourager la création d'une demeure commune sûre, solide. Nous sommes certains que les discussions et les débats constructifs de cette session seront une contribution importante à l'instauration d'un monde meilleur pour le siècle prochain.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Je donne la parole au représentant de l'Albanie, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première déclaration et à cinq minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dumi (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis désolé de devoir prendre à nouveau la parole pour exercer mon droit de réponse, mais la déclaration prononcée la semaine dernière par le représentant de la République hellénique, dans l'exercice de son droit de réponse, m'oblige à faire la clarification suivante.

Le représentant de la Grèce a demandé à la République d'Albanie de respecter le droit des minorités nationales comme le fait la Grèce. En tant que pays ayant récemment triomphé de la dictature, l'Albanie a encore beaucoup de choses à apprendre et à mettre en pratique à mesure qu'elle progresse vers la mise en oeuvre des valeurs communes européennes les plus avancées. Et c'est effectivement ce qu'elle fait. Toutefois, bien que nous ayons accueilli favorablement la suggestion de la Grèce, je dois souligner que mon pays n'est pas disposé à adopter la pratique grecque : celle du refus de l'existence des minorités nationales à l'intérieur de ses frontières.

Il est bien connu qu'il y a plusieurs groupes ethniques minoritaires établis en Grèce, arbitrairement non reconnus et persécutés par les autorités grecques. Je limiterai mon propos à une large minorité importante : les dizaines de milliers d'Albanais musulmans vivant en Chamiria. Il y a une cinquantaine d'années, ils ont fait l'objet d'une déportation forcée en Albanie et en Turquie et ont dû quitter leur terre ancestrale et abandonner leurs biens. En outre, pendant de nombreuses décennies, le peuple chami

orthodoxe et la vieille communauté albanaise en Grèce, portant le nom d'Arvanitei, ont été soumis à différentes pratiques d'assimilation. Les membres de cette communauté se voient refuser tout droit, y compris le droit de l'homme le plus fondamental : le droit de déclarer et de mettre en valeur leur identité nationale. Leurs droits, ainsi que le reconnaît le droit international, doivent être rétablis et strictement respectés.

Cette question doit être examinée parallèlement à celle des droits de la minorité grecque vivant en Albanie, puisque le principe de réciprocité s'applique également à tous les Etats et à toutes les nations. Nous avons déjà présenté nos vues aux autorités grecques. L'Albanie continuera d'oeuvrer bilatéralement et multilatéralement à ce sujet, et nous sommes confiants qu'une position commune pourra être trouvée.

Le dialogue et la compréhension doivent prévaloir dans la discussion sur les questions relatives au traitement accordé aux minorités. A cette fin, l'Albanie a fait preuve de bonne volonté et d'un esprit constructif. Cependant, le recours à des pressions et à des tactiques similaires, comme l'expulsion forcée et les mauvais traitements imposés par les autorités grecques à plus de 20 000 immigrants albanais, n'est pas une façon de régler ces problèmes et n'est pas non plus conforme au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

En ce qui concerne l'allégation grecque selon laquelle la Mission albanaise a déformé

"la teneur d'une lettre adressée (...) par le Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales" (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 19e séance, p. 28*),

le rapport de M. van der Stoep est réaliste et objectif et il démontre le côté artificiel du tapage fait par la Grèce au sujet de la situation de la minorité grecque en Albanie.

Finalement, je suis autorisé à réitérer la déclaration faite ici par le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, à savoir que le Gouvernement démocratique albanais

"est déterminé à édifier un Etat moderne et une société civilisée fondés sur le respect des droits de l'homme de tous les secteurs de la population, sans exception ni discrimination" (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 5e séance, p. 47*).

Il est certain que cela deviendra une réalité en recourant aux actes et non aux mots, mais, comme le dit le vieil adage, Paris n'a pas été bâti en un jour.

La séance est levée à 18 h 10.
